



Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire

Rapports concernant l'année 2012-2013

Télé-université

octobre 2013

Télé-université

Systeme d'information financière des universités 2012-2013

Louise Guicher

Responsable des ressources financières

8 octobre 2013

Date

Enseignement supérieur,
Recherche, Science
et Technologie

Québec 

ACTIF		Annexe et note à compléter	Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation 4	Autres fonds 5	Ajustements 6	Total 7	
	Actif à court terme									
1	Encaisse (001)	s/o	6 468 579	0	0	0	0		6 468 579	1
2	Placements à court terme (005)	s/o	0	0	0	0	0		\$	2
3	Intérêts courus à recevoir (010)	s/o	855	0	0	0	0		855	3
4	Fonds détenus par un fiduciaire (090)	s/o	0	0	0	0	0		\$	4
5	Subventions à recevoir Ministère (015)	Note 2 (annexe 20)	7 081 952	- - -	- - -	- - -	- - -		7 081 952	5
6	Comptes débiteurs - Droits de scolarité (020)	s/o	92 243	- - -	- - -	- - -	- - -		92 243	6
7	Autres montants à recevoir (025, 026, 030, 170)	s/o	1 550 637	14 247	645 403	0	0		2 210 286	7
8	Encaissements exigibles à court terme (141, 142)	s/o	0	0	0	0	0		\$	8
9	Avances à d'autres fonds (040, 045, 050, 055, 060, 065)	Annexe 12	1 623 751	1 308 818	0	0	0		2 932 570	9
10	Frais payés d'avance (070)	s/o	313 484	0	0	0	0		313 484	10
11	Stocks (075)	s/o	941 383	0	- - -	0	0		941 383	11
	Total de l'actif court terme		18 072 884	1 323 065	645 403	\$	\$	\$	20 041 351	
	Actif à long terme									
12	Frais reportés (080)	s/o	0	0	0	0	0		\$	12
13	Subventions et autres apports à recevoir à long terme (171, 172, 173, 174)	s/o	503 414	0	0	0	0		503 414	13
14	Avances à d'autres fonds à long terme (185)	Annexe 12	0	0	0	0	0		\$	14
15	Placements à long terme (125, 130)	s/o	1 219	0	0	0	0		1 219	15
16	Effets à recevoir à long terme (124)	s/o	0	0	0	0	0		\$	16
17	Prêts hypothécaires et autres prêts (135, 140)	s/o	22 500	0	0	0	0		22 500	17
18	Immobilisations (105)	Annexe 16	- - -	- - -	16 182 293	- - -	- - -		16 182 293	18
19	Contribution du siège sociale aux constituantes de l'UQ (110)	s/o	- - -	- - -	68 336	- - -	- - -		68 336	19
20	Autres actifs (085, 115, 150, 155, 160, 165)	Annexe 9	2 006 242	0	399 123	0	0		2 405 364	20
21	Juste valeur des instruments financiers dérivés (180)	s/o	0	0	0	0	0		\$	21
22	TOTAL DE L'ACTIF		20 606 258 \$	1 323 065 \$	17 295 155 \$	- \$	- \$	- \$	39 224 478 \$	22

PASSIF		Annexe et note à compléter	Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation 4	Autres fonds 5	Éliminations 6	Total 7	
	Passif à court terme									
23	Découvert de banque (201)	s/o	0	0	0	0	0		\$	23
24	Emprunts à court terme (205)	s/o	0	0	3 000 000	0	0		3 000 000	24
25	Dépôts de garantie et retenues sur contrats (305, 310)	s/o	0	0	0	0	0		\$	25
26	Subventions à rembourser au Ministère (210)	Note 2 (annexe 20)	2 523 100	- - -	- - -	- - -	- - -		2 523 100	26
27	Salaires et charges sociales à payer (255, 256, 257, 258)	s/o	7 893 123	85 558	- - -	0	0		7 978 681	27
28	Avantages sociaux futurs à payer (259)	s/o	0	0	- - -	0	0		\$	28
29	Comptes à payer (215, 220)	s/o	1 977 931	107 752	143 975	0	0		2 229 658	29
30	Produits reportés (260)	Annexe 7	845 827	0	- - -	- - -	0		845 827	30
31	Apports reportés à court terme (261, 262, 263, 264)	s/o	0	1 129 755	0	0	0		1 129 755	31
32	Portion de la dette exigible à court terme (314)	s/o	0	0	0	0	0		\$	32
33	Avances d'autres fonds (225, 230, 235, 240, 245, 250)	Annexe 12	1 308 818	0	1 623 751	0	0		2 932 570	33
	Total du passif à court terme		14 548 798	1 323 065	4 767 727	\$	\$	\$	20 639 590	
	Passif à long terme									
34	Avantages sociaux futurs à payer à long terme (370)	s/o	6 836 900	0	0	0	0		6 836 900	34
35	Dettes à long terme (315, 320, 325, 330)	s/o	0	0	0	0	0		\$	35
36	Obligations découlant des contrats de location - acquisition (335)	s/o	0	0	0	0	0		\$	36
37	Apports reportés (360, 361, 362, 363)	s/o	0	0	9 127 483	- - -	- - -		9 127 483	37
38	Juste valeur des instruments financier dérivés (365)	s/o	0	0	0	0	0		\$	38
39	Autres passifs (265, 270, 275, 280, 285)	Annexe 9	0	0	0	0	0		\$	39
40	TOTAL DU PASSIF		21 385 698 \$	1 323 065 \$	13 895 209 \$	- \$	- \$	- \$	36 603 973 \$	40

SOLDES DE FONDS

41	Grevé d'affectations d'origine interne (290)	Annexe 8	3 321 110	0	0	0	0		3 321 110	41
42	Grevé d'affectations d'origine externe (302 FD et AF)	s/o	- - -	- - -	- - -	0	0		\$	42
43	Non grevé d'affectation (295 FF)	s/o	(4 100 550)	- - -	- - -	- - -	- - -		(4 100 550)	43
44	Produits nets non transférés d'affectation d'origine interne (350 FD)	s/o	- - -	- - -	- - -	0	- - -		\$	44
45	Produits nets non transférés d'affectation d'origine externe (355 FD)	s/o	- - -	- - -	- - -	0	- - -		\$	45
46	Investi en immobilisations (304 FI)	s/o	- - -	- - -	3 399 945	- - -	- - -		3 399 945	46
47	TOTAL DES SOLDES DE FONDS		(779 440) \$	- \$	3 399 945 \$	- \$	- \$	- \$	2 620 505 \$	47
48	TOTAL DU PASSIF ET DES SOLDES DE FONDS		20 606 258 \$	1 323 065 \$	17 295 155 \$	- \$	- \$	- \$	39 224 478 \$	48

		Annexe et note à compléter	Fonds de fonctionnement	Fonds avec restrictions	Fonds d'immobilisations	Fonds de dotation (Note 1)	Autres fonds	Ajustements	Total	
			1	2	3	4	5	6	7	
1	Droits de scolarité (401)	s/o	6 594 868	---	---	---	---		6 594 868	1
2	Montants forfaitaires des étudiants étrangers (402)	s/o	19 007	---	---	---	---		19 007	2
3	Montants forfaitaires des étudiants canadiens non-résidents au Québec (403)	s/o	2 621	---	---	---	---		2 621	3
4	Cotisations des étudiants (455)	s/o	321 468	---	---	---	---		321 468	4
5	Admissions, inscriptions, amendes, frais de stage ou de supervision, etc. (450)	s/o	2 826 509	---	---	---	---		2 826 509	5
6	Ventes aux étudiants (461)	s/o	2 517 113	---	---	---	---		2 517 113	6
7	TOTAL DES PRODUITS PROVENANT DES ÉTUDIANTS		12 281 585	\$	\$	\$	\$	\$	12 281 585	7
8	Subventions du Ministère (515)	Annexe 5	30 824 471	(6 626)	0	---	---		30 817 845	8
9	Autres subventions provinciales (405, 410, 495)	s/o	4 235	737 125	0	0	0		741 360	9
10	Subventions du gouvernement du Canada (415, 420)	s/o	346 984	336 991	(4 281)	0	0		679 694	10
11	Autres produits et autres aides (425, 426, 427)	s/o	226 520	1 118 078	17 227	0	0		1 361 825	11
12	Contributions du siège social aux constituantes de l'UQ (520)	s/o	---	---	419 904	---	---		419 904	12
	Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations:									
13	Ministère (530)	s/o	---	---	689 987	---	---		689 987	13
14	Entités incluses dans le périmètre comptable du gouvernement du Québec autre que le Ministère (531)	s/o	---	---	3 870	---	---		3 870	14
15	Gouvernement du Canada (532)	s/o	---	---	94 000	---	---		94 000	15
16	Autres (533)	s/o	---	---	3 049	---	---		3 049	16
17	TOTAL DES SUBVENTIONS		31 402 210	2 185 569	1 223 756	\$	\$	\$	34 811 535	17
18	Intérêts et dividendes (435)	s/o	161 632	0	0	0	0		161 632	18
19	Intérêts sur les avances interfonds (440)	s/o	0	0	0	0	0		\$	19
20	Produits provenant du fonds de dotation (445)	s/o	0	0	0	---	0		\$	20
21	Produits provenant d'une fondation (446)	s/o	0	0	0	0	0		\$	21
22	Subventions et dons non gouvernementaux (430)	Note 1 (annexe 20)	28 847	293 730	0	0	0		322 578	22
23	Gains sur vente de placements (526)	s/o	0	0	0	0	0		\$	23
24	Gains sur la cession d'immobilisations (525)	s/o	---	---	0	---	---		\$	24
25	Recouvrement des coûts indirects (465)	s/o	462 290	---	---	---	---		462 290	25
26	Ventes externes (460)	s/o	741 181	0	0	-	0		741 181	26
27	Réforme comptable—Revenus relatifs à la subvention à recevoir (699)	s/o	---	---	---	---	---		\$	27
28	Autres produits (466, 470)	Annexe 10	1 362 799	52 387	0	0	0		1 415 186	28
29	TOTAL DES PRODUITS AUTRES		2 756 750	346 117	\$	\$	\$	\$	3 102 867	29
30	TOTAL DES PRODUITS		46 440 545 \$	2 531 686 \$	1 223 756 \$	- \$	- \$	- \$	50 195 987 \$	30

		Annexe et note à compléter	Fonds de fonctionnement	Fonds avec restrictions	Fonds d'immobilisations	Fonds de dotation (Note 1)	Autres fonds	Ajustements	Total	
			1	2	3	4	5	6	7	
1	Masses salariales									1
2	Direction	s/o	2 270 311	6 665	-	-	-		2 276 976	2
3	Gérance	s/o	0	0	-	-	-		\$	3
4	Enseignants-chercheurs	s/o	7 483 728	134 636	-	-	-		7 618 364	4
5	Chargés de cours	s/o	0	0	-	-	-		\$	5
6	Personnel associé à l'enseignement et à la recherche	s/o	5 828 888	230 105	-	-	-		6 058 993	6
7	Personnel auxiliaire à l'enseignement et à la recherche	s/o	105 318	167 283	-	-	-		272 600	7
8	Personnel professionnel non enseignant	s/o	7 759 629	578 518	-	-	-		8 338 146	8
9	Personnel de soutien technique	s/o	3 980 158	77 751	-	-	-		4 057 908	9
10	Personnel de soutien de bureau	s/o	4 639 213	21 416	-	-	-		4 660 629	10
11	Personnel de métier et ouvrier	s/o	0	0	-	-	-		\$	11
12	Avantages sociaux (700)	Annexe 14	6 235 643	208 605	-	-	0		6 444 248	12
13	TOTAL DES MASSES SALARIALES ET AVANTAGES SOCIAUX		38 302 887	1 424 978	\$	\$	\$	\$	39 727 865	13
14	Avantages sociaux futurs (704)	s/o	(70 800)	-	-	-	-		(70 800)	14
15	Variation de la provision pour heures supplémentaires, maladie, vacances, congés sociaux et autres avantages (701, 702, 703)	s/o	0	0	-	-	0		\$	15
16	Frais pour congés sabbatiques et d'études (705)	s/o	6 416	0	-	-	0		6 416	16
17	Stagiaires postdoctoraux (706)	s/o	5 244	43 351	-	-	0		48 595	17
18	Formation et perfectionnement (710)	s/o	179 259	425	-	-	0		179 684	18
19	Frais de déplacement et de représentation (715, 720, 725, 730)	s/o	505 823	138 897	-	-	0		644 721	19
20	Bourses (735)	s/o	22 760	14 495	-	-	0		37 255	20
21	Subventions, cotisations et transferts (740, 871, 872)	s/o	470 582	261 043	0	0	0		731 625	21
22	Fournitures et matériel (745)	s/o	1 403 439	6 207	-	-	0		1 409 646	22
23	Coûts des marchandises vendues (755)	s/o	1 548 552	0	-	-	0		1 548 552	23
24	Frais de services (760, 765, 770, 775, 780, 785, 790, 795, 800)	s/o	2 229 938	95 238	0	-	0		2 325 176	24
25	Volumes et périodiques (750)	s/o	43 032	1 460	-	-	0		44 492	25
26	Charges reliées aux terrains et aux bâtiments (805, 810, 815, 820, 826)	s/o	562 879	27 279	0	-	0		590 158	26
27	Location de locaux et de bâtiments (840, 845)	s/o	780 906	0	-	-	0		780 906	27
28	Location-exploitation (830)	s/o	140 442	29 262	-	-	0		169 704	28
29	Transfert de coûts indirects (865)	s/o	-	462 290	-	-	-		462 290	29
30	Pertes sur vente de placements (886)	s/o	0	0	0	0	0		\$	30
31	Biens sous le seuil de capitalisation (892)	Note 3 (annexe 20)	76 686	19 337	15 786	-	0		111 809	31
32	Biens de nature non capitalisable (893)	Note 3 (annexe 20)	0	0	0	-	-		\$	32
33	Frais bancaires et charges d'intérêts (850, 851, 852, 853)	s/o	225 760	294	2 835	0	0		228 889	33
34	Intérêts relatifs aux avances interfonds (855)	s/o	0	0	0	0	0		\$	34
35	Perte sur la cession d'immobilisations (885)	s/o	-	-	0	-	-		\$	35
36	Amortissement des immobilisations (890)	s/o	-	-	1 664 913	-	-		1 664 913	36
37	Amortissements des autres éléments de l'actif (891)	s/o	-	-	52 632	-	-		52 632	37
38	Autres charges (860, 870)	Annexe 10	30 909	7 130	0	0	0		38 039	38
39	TOTAL DES AUTRES CHARGES		8 161 829	1 106 709	1 736 165	\$	\$	\$	11 004 703	39
40	Ventes internes (878)	s/o	0	0	-	-	0		\$	40
41	Variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés (879)	s/o	0	0	0	0	0		\$	41
42	TOTAL AUTRES CHARGES AVANT ÉLÉMENTS EXTRAORDINAIRES		8 161 829	1 106 709	1 736 165	\$	\$	\$	11 004 703	42
43	Éléments extraordinaires (880)	Annexe 13	0	0	0	0	0		\$	43
44	TOTAL DES CHARGES		46 464 716 \$	2 531 686 \$	1 736 165 \$	- \$	- \$	- \$	50 732 568 \$	44
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS										
45	PAR RAPPORT AUX CHARGES		(24 171) \$	(0) \$	(512 409) \$	- \$	- \$	- \$	(536 580) \$	45

Note 1: Dans le cadre de la méthode du report, le fonds de dotation sert uniquement à présenter les ressources détenues à titre de dotation. Ainsi, les nouvelles dotations doivent être présentées en augmentation directe du solde de fonds à la page 4 (ligne 7 "Apports reçus à titre de dotations"). Normalement, il n'y a pratiquement rien qui devrait passer par l'état des produits ou par l'état des charges.

		Annexe à compléter	Fonds de fonctionnement	Fonds avec restrictions	Fonds d'immobilisations	Fonds de dotation (Note 1)	Autres fonds	Ajustements	Total	
			1	2	3	4	5	6	7	
1	SOLDE AU DÉBUT DE L'ANNÉE		320 969		2 836 117				3 157 086	1
2	Redressement des années précédentes	Annexe 11	0	0	0	0	0		\$	2
3	Solde de fonds redressé		320 969	\$	2 836 117	\$	\$	\$	3 157 086	3
4	Produits de l'année	Annexes 1 et 3	46 440 545	2 531 686	1 223 756	0	0	0	50 195 987	4
5	Charges de l'année	Annexes 2 et 4	46 464 716	2 531 686	1 736 165	0	0	0	50 732 568	5
6	Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges		(24 171)	(0)	(512 409)	\$	\$	\$	(536 580)	6
7	Apports reçus à titre de dotations	s/o							\$	7
8	Apports reçus pour le financement d'actifs non amortissables	s/o							\$	8
9	Virements d'autres soldes de fonds	Annexes 12 et 12a	0	0	1 076 238	0	0		1 076 238	9
10	Virements vers d'autres soldes de fonds	Annexes 12 et 12a	1 076 238	0	0	0	0		1 076 238	10
11	Sous-total		(1 100 409)	(0)	563 829	\$	\$	\$	(536 580)	11
12	Autres éléments des soldes de fonds:									12
13	Gains latents (pertes latentes) sur les placements disponibles à la vente	s/o							\$	13
14	Reclassement à l'état des produits et des charges des pertes réalisées (gains réalisés) sur la cession de placements disponibles à la vente	s/o							\$	14
15	Gains latents (pertes latentes) nés au cours de l'exercice sur les dérivés en couverture de flux de trésorerie	s/o							\$	15
16	Reclassement à l'état des produits et des charges des pertes (gains) sur les dérivés en couverture de flux de trésorerie	s/o							\$	16
17	Sous-total autres éléments		\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	17
18	SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE		(779 440) \$	(0) \$	3 399 946 \$	- \$	- \$	- \$	2 620 506 \$	18

Note 1: Dans le cadre de la méthode du report, le fonds de dotation sert uniquement à présenter les ressources détenues à titre de dotation. Ainsi, les nouvelles dotations doivent être présentées en augmentation directe du solde de fonds (ligne 7 "Apports reçus à titre de dotations"). Normalement, il n'y a pratiquement rien qui devrait passer par l'état des produits ou par l'état des charges.

Télé-université
Produits par fonction - Fonds de fonctionnement
de l'exercice terminé le 30 avril 2013

Annexe 1

		Enseignement	Recherche	Soutien à l'enseignement et à la recherche	Administration	Terrains et bâtiments Détail Annexe 15	Services à la collectivité	Services aux étudiants	Entreprises auxiliaires	Ajustements	Total	
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
1	Droits de scolarité (401)	6 578 408	---	---	---	---	16 460	---	---		6 594 868	1
2	Montants forfaitaires des étudiants étrangers (402)	---	---	---	19 007	---	---	---	---		19 007	2
3	Montants forfaitaires des étudiants canadiens non-résidents au Québec (403)	---	---	---	2 621	---	---	---	---		2 621	3
4	Cotisations des étudiants (455)	---	---	---	---	---	---	321 468	---		321 468	4
5	Admissions, inscriptions, amendes, frais de stage ou de supervision, etc. (450)	480 143	0	281	2 346 086	0	0	0	0		2 826 509	5
6	Ventes aux étudiants (461)	2 517 113	0	0	0	0	0	0	0		2 517 113	6
7	Total des produits provenant des étudiants	9 575 664	\$	281	2 367 713	\$	16 460	321 468	\$	\$	12 281 585	7
8	Subventions du Ministère (515)	---	---	0	30 824 471	---	---	0	---		30 824 471	8
9	Autres subventions provinciales (405, 410, 495)	4 235	0	0	0	0	0	0	0		4 235	9
10	Subventions du gouvernement du Canada (415, 420)	346 984	0	0	0	0	0	0	0		346 984	10
11	Autres produits et aides des gouvernements autres que ceux du Québec et du Canada (425, 426, 427)	209 524	12 996	0	4 000	0	0	0	0		226 520	11
12	Total des subventions	560 743	12 996	\$	30 828 471	\$	\$	\$	\$	\$	31 402 210	12
13	Intérêts et dividendes (435)	---	---	---	161 632	---	0	0	0		161 632	13
14	Intérêts sur les avances interfonds (440)	0	0	0	0	0	0	0	0		\$	14
15	Produits provenant du fonds de dotation (445)	---	---	---	0	---	0	0	0		\$	15
16	Produits provenant d'une fondation (446)	0	0	0	0	0	0	0	0		\$	16
17	Subventions et dons non gouvernementaux (430)	5 347	0	0	200	0	8 300	15 000	0		28 847	17
18	Gains sur vente de placement (526)	0	0	0	0	0	0	0	0		\$	18
19	Recouvrement des coûts indirects (465)	0	0	0	462 290	0	0	0	0		462 290	19
20	Ventes externes (460)	35 269	0	384	0	0	689 091	0	16 438		741 181	20
21	Réforme comptable – Revenus relatifs à la subvention à recevoir (699)	---	---	---	---	---	---	---	---		\$	21
22	Autres produits (466, 470)	223 339	0	74 281	101 593	820 728	(2)	0	142 860		1 362 799	22
23	Total des produits autres	263 955	\$	74 665	725 715	820 728	697 389	15 000	159 297	\$	2 756 750	23
24	TOTAL DES PRODUITS	10 400 361 \$	12 996 \$	74 946 \$	33 921 899 \$	820 728 \$	713 849 \$	336 468 \$	159 297 \$	- \$	46 440 545 \$	24

Télé-université
Charges par fonction - Fonds de fonctionnement
de l'exercice terminé le 30 avril 2013

Annexe 2

		Enseignement	Recherche	Soutien à l'enseignement et à la recherche	Administration	Terrains et bâtiments Détail Annexe 15	Services à la collectivité	Services aux étudiants	Entreprises auxiliaires	Ajustements	Total	
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
1	Masses salariales											1
2	Direction	578 641	152 926	500 155	825 687	57 046	98 258	57 598	0		2 270 311	2
3	Gérance	0	0	0	0	0	0	0	0		\$	3
4	Enseignants-chercheurs	7 267 450	45 214	0	0	0	171 064	0	0		7 483 728	4
5	Chargés de cours	0	0	0	0	0	0	0	0		\$	5
6	Personnel associé à l'enseignement et à la recherche	5 654 150	23 703	3 687	147 348	0	0	0	0		5 828 888	6
7	Personnel auxiliaire à l'enseignement et à la recherche	32 402	72 915	0	0	0	0	0	0		105 318	7
8	Personnel professionnel non enseignant	4 986 974	207 951	1 042 653	1 295 323	28 748	101 705	96 275	0		7 759 629	8
9	Personnel de soutien technique	1 650 594	115 958	1 006 732	909 509	114 588	1 264	181 513	0		3 980 158	9
10	Personnel de soutien de bureau	1 673 350	82 700	350 289	1 521 090	266 904	204 264	540 616	0		4 639 213	10
11	Personnel de métier et ouvrier	0	0	0	0	0	0	0	0		\$	11
12	Avantages sociaux (700) - Complétez l'annexe 14	4 142 141	87 951	612 799	1 048 628	83 844	89 198	171 082	0		6 235 643	12
13	Total des masses salariales et des avantages sociaux	25 985 703	789 317	3 516 314	5 747 586	551 130	665 752	1 047 084	\$	\$	38 302 887	13
14	Avantages sociaux futurs (704)	---	---	---	---	---	---	---	---	(70 800)	(70 800)	14
15	Variation de la provision heures supplémentaires, maladie, vacances, congés sociaux et autres avantages sociaux (705)	0	0	0	0	0	0	0	0		\$	15
16	Frais pour congés sabbatiques et d'études (705)	479	5 936	0	0	0	0	0	0		6 416	16
17	Stagiaires Postdoctoraux (706)	0	5 244	0	0	0	0	0	0		5 244	17
18	Formation et perfectionnement (710)	103 034	10 075	29 748	27 058	580	5 721	3 043	0		179 259	18
19	Frais de déplacement et de représentation (715, 720, 725, 730)	179 781	147 630	27 109	99 054	39 073	13 061	116	0		505 823	19
20	Bourses (735)	9 103	0	0	0	0	0	13 657	0		22 760	20
21	Subventions, cotisations et transferts (740, 871, 872)	135 307	(65)	12 700	322 641	0	0	0	0		470 582	21
22	Fournitures et matériel (745)	1 126 772	6 765	112 114	96 426	51 724	7 457	2 183	0		1 403 439	22
23	Coûts des marchandises vendues (755)	1 548 461	0	0	0	91	0	0	0		1 548 552	23
24	Frais de services (760, 765, 775, 780, 785, 790, 795, 800)	845 291	16 312	380 593	260 252	577 929	3 620	861	145 081		2 229 938	24
25	Volumes et périodiques (750)	676	8 051	32 906	1 335	63	0	0	0		43 032	25
26	Charges reliées aux terrains et aux bâtiments (805, 810, 815, 820, 826)	70 199	826	209 788	0	282 065	0	0	0		562 879	26
27	Locations de locaux et de bâtiments (840, 845)	0	0	0	0	780 906	0	0	0		780 906	27
28	Location-exploitation (830)	35 171	1 396	75 242	4 567	6 887	0	17 180	0		140 442	28
29	Pertes sur vente de placements (886)	0	0	0	0	0	0	0	0		\$	29
30	Biens sous le seuil de capitalisation (892)	37 403	13 352	16 316	956	8 658	0	0	0		76 686	30
31	Biens de nature non capitalisable (893)	0	0	0	0	0	0	0	0		\$	31
32	Frais bancaires et charges d'intérêts (850, 851, 852, 853)	14 800	0	0	210 960	0	0	0	0		225 760	32
33	Intérêts relatifs aux avances interfonds (855)	0	0	0	0	0	0	0	0		\$	33
34	Autres charges (860, 870)	0	10 531	0	20 378	0	0	0	0		30 909	34
35	Total des charges autres	4 106 478	226 053	896 516	1 043 627	1 747 976	29 858	37 039	145 081	(70 800)	8 161 829	35
36	Virements interfonctions (877)	1 357 941	0	(504 132)	(865 031)	(12 990)	0	24 212	0		\$	36
37	Ventes internes (878)	0	0	0	0	0	0	0	0		\$	37
38	Variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés (879)	0	0	0	0	0	0	0	0		\$	38
39	Total avant éléments extraordinaires	31 450 122	1 015 371	3 908 698	5 926 183	2 286 116	695 610	1 108 336	145 081	(70 800)	46 464 716	39
40	Éléments extraordinaires (880)	0	0	0	0	0	0	0	0		\$	40
41	TOTAL DES CHARGES	31 450 122 \$	1 015 371 \$	3 908 698 \$	5 926 183 \$	2 286 116 \$	695 610 \$	1 108 336 \$	145 081 \$	(70 800) \$	46 464 716 \$	41

Télé-université
Produits par fonction - Fonds avec restrictions
de l'exercice terminé le 30 avril 2013

Annexe 3

		Enseignement	Recherche	Soutien enseignement recherche	Administration	Terrains et bâtiments	Services à la collectivité	Services aux étudiants	Entreprises auxiliaires	Ajustements	Total	
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
1	Subvention du Ministère (515)	11 586	(31 215)	0	(2 216)	0	0	15 220	0		(6 626)	1
2	Autres subventions provinciales (405, 410, 495)	265	369 402	0	0	0	367 458	0	0		737 125	2
3	Subventions du gouvernement du Canada (415, 420)	0	336 991	0	0	0	0	0	0		336 991	3
4	Autres produits et aides des gouvernements que ceux du Québec et du Canada (425, 426, 427)	0	1 168 074	5	(50 000)	0	0	0	0		1 118 078	4
5	Total des subventions	11 851	1 843 251	5	(52 216)	\$	367 458	15 220	\$		2 185 569	5
6	Intérêts et de dividendes (435)	0	0	0	0	0	0	0	0		\$	6
7	Intérêts sur les avances interfonds (440)	0	0	0	0	0	0	0	0		\$	7
8	Produits provenant du fonds de dotation (445)	0	0	0	0	0	0	0	0		\$	8
9	Produits provenant d'une fondation (446)	0	0	0	0	0	0	0	0		\$	9
10	Subventions et dons non gouvernementaux (430)	0	112 705	0	0	0	181 026	0	0		293 730	10
11	Gains sur vente de placements (526)	0	0	0	0	0	0	0	0		\$	11
12	Ventes externes (460)	0	0	0	0	0	0	0	0		\$	12
13	Réforme comptable – Revenus relatifs à la subvention à recevoir (699)	---	---	---	---	---	---	---	---		\$	13
14	Autres produits (466, 470)	0	0	0	0	0	52 387	0	0		52 387	14
15	Total des produits autres	\$	112 705	\$	\$	\$	233 413	\$	\$	\$	346 117	15
16	TOTAL DES PRODUITS	11 851 \$	1 955 956 \$	5 \$	(52 216) \$	- \$	600 871 \$	15 220 \$	- \$	- \$	2 531 686 \$	16

Télé-université
Charges par fonction - Fonds avec restrictions
de l'exercice terminé le 30 avril 2013

		Enseignement	Recherche	Soutien enseignement recherche	Administration	Terrains et bâtiments	Services à la collectivité	Services aux étudiants	Entreprises auxiliaires	Ajustements	Total	
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
1	Masses salariales											1
2	Direction	0	0	0	0	0	6 665	0	0		6 665	2
3	Gérance	0	0	0	0	0	0	0	0		\$ 3	3
4	Enseignants-chercheurs	0	57 536	0	0	0	77 100	0	0		134 636	4
5	Chargés de cours	0	0	0	0	0	0	0	0		\$ 5	5
6	Personnel associé à l'enseignement et à la recherche	0	230 105	0	0	0	0	0	0		230 105	6
7	Personnel auxiliaire à l'enseignement et à la recherche	0	167 283	0	0	0	0	0	0		167 283	7
8	Personnel professionnel non enseignant	3 942	399 652	0	0	0	174 924	0	0		578 518	8
9	Personnel de soutien technique	0	18 447	0	0	0	59 303	0	0		77 751	9
10	Personnel de soutien de bureau	2 417	2 550	0	0	0	16 449	0	0		21 416	10
11	Personnel de métier et ouvrier	0	0	0	0	0	0	0	0		\$ 11	11
12	Avantages sociaux (700) - Complétez l'annexe 14	686	142 439	0	0	0	65 480	0	0		208 605	12
13	Total des masses salariales et des avantages sociaux	7 044	1 018 012	\$	\$	\$	399 921	\$	\$	\$	1 424 978	13
14	Variation de la provision heures supplémentaires, maladie, vacances, congés sociaux et autres avantages (701, 702, 703)	0	0	0	0	0	0	0	0		\$ 14	14
15	Frais pour congés sabbatiques et d'études (705)	0	0	0	0	0	0	0	0		\$ 15	15
16	Stagiaires postdoctoraux (706)	0	43 351	0	0	0	0	0	0		43 351	16
17	Formation et perfectionnement (710)	0	425	0	0	0	0	0	0		425	17
18	Frais de déplacement et de représentation (715, 720, 725, 730)	486	135 589	0	0	0	2 822	0	0		138 897	18
19	Bourses (735)	0	0	0	0	0	0	14 495	0		14 495	19
20	Subventions, cotisations et transferts (740, 871, 872)	2 151	206 505	0	0	0	52 387	0	0		261 043	20
21	Fournitures et matériel (745)	0	5 829	0	0	0	379	0	0		6 207	21
22	Coûts des marchandises vendues (755)	0	0	0	0	0	0	0	0		\$ 22	22
23	Frais de services (760, 765, 770, 775, 780, 785, 790, 795, 800)	(5 000)	74 040	0	0	0	26 198	0	0		95 238	23
24	Volumes et périodiques (750)	44	1 416	0	0	0	0	0	0		1 460	24
25	Charges reliées aux terrains et aux bâtiments (805, 810, 815, 820, 826)	0	27 279	0	0	0	0	0	0		27 279	25
26	Location de locaux et de bâtiments (840, 845)	0	0	0	0	0	0	0	0		\$ 26	26
27	Location exploitation (830)	0	0	0	0	0	29 262	0	0		29 262	27
28	Transfert de coûts indirects (865)	0	371 566	0	0	0	90 000	725	0		462 290	28
29	Pertes sur vente de placements (886)	0	0	0	0	0	0	0	0		\$ 29	29
30	Biens sous le seuil de capitalisation (892)	2 033	17 304	0	0	0	0	0	0		19 337	30
31	Biens de nature non capitalisable (893)	0	0	0	0	0	0	0	0		\$ 31	31
32	Frais bancaires et charges d'intérêts (850, 851, 852, 853)	0	0	0	294	0	0	0	0		294	32
33	Intérêts relatifs aux avances interfonds (855)	0	0	0	0	0	0	0	0		\$ 33	33
34	Autres charges (860, 870)	0	7 130	0	0	0	0	0	0		7 130	34
35	Total des charges autres	(286)	890 434	\$	294	\$	201 048	15 220	\$	\$	1 106 709	35
36	Virements interfonctions (877)	0	0	0	0	0	0	0	0		\$ 36	36
37	Ventes internes (878)	0	0	0	0	0	0	0	0		\$ 37	37
38	Variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés (879)	0	0	0	0	0	0	0	0		\$ 38	38
39	Total avant éléments extraordinaires	(286)	890 434	\$	294	\$	201 048	15 220	\$	\$	1 106 709	39
40	Éléments extraordinaires (880)	0	0	0	0	0	0	0	0		\$ 40	40
41	TOTAL DES CHARGES	6 758 \$	1 908 446 \$	- \$	294 \$	- \$	600 969 \$	15 220 \$	- \$	- \$	2 531 686 \$	41

NOM DE L'UNIVERSITÉ : TÉLÉ-UNIVERSITÉ

NUMÉRO DE L'UNIVERSITÉ : 978011

ÉTAT DE TRAITEMENT 2012-2013

APPROUVÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

DATE :

17 septembre 2013

ADMINISTRATEUR :

Vincent Arsenault

État du traitement

Établissement : TÉLÉ-UNIVERSITÉ
Année financière : 2012-2013

Personnel de direction supérieure	Valeur pécuniaire des composantes du traitement assujetties à l'impôt (en \$)					
Nom et fonction	Salaire de Base	Autres éléments	Droits d'indemnité de départ exercés ⁽¹⁾	Fondations ou personnes morales	Tc Nombre de mois	TC % du temps
Carle Julie, Secrétaire général par intérim (note 1)	96 953 \$	1 251 \$			1,5	12,00%
Dinel Denis, Directeur dév.tech.& serv.académ. par intérim (note 2)	125 496 \$	1 358 \$			1,0	8,00%
Duchesne Raymond, Directeur général (note 3)	169 789 \$	2 107 \$			12,0	100,00%
Le Gallais Pierre, Secrétaire général (note 4)	152 811 \$	1 729 \$			12,0	100,00%
Mathier Louis, Directeur dév.tech. & serv.académiques	152 811 \$	2 833 \$			11,0	92,00%
Noël Martin, Directeur enseignement et recherche	152 811 \$	2 833 \$			12,0	100,00%
Préseault Paul, Directeur des aff. adm. par intérim (note 5)	152 811 \$	638 \$			12,0	100,00%
NOTES :						
Membres de la direction détenant un droit d'indemnité de départ non exercé pendant l'année financière 2012-2013 équivalant à une année de traitement après 4 ans de service. La meilleure année de traitement à travers toutes les années courues sert de base au calcul:						
3) Indemnité de départ non exercée de 169 789 \$.						
4) Indemnité de départ non exercée de 152 811 \$.						
5) Indemnité de départ non exercée de 152 811 \$.						
6) Gilbert Paquette n'est plus membre du personnel de la direction supérieure. Toutefois il bénéficie d'une indemnité de départ non exercée de 152 807 \$.						
Autre information:						
Information générale: Les autres éléments sont composés de la part de l'employeur à des régimes privés d'assurance imposable ainsi qu'un avantage imposable pour l'employé en lien avec les frais de stationnement qu'il a payé qui sont moindres que la valeur au marché.						
1) Inclus une prime d'affectation de 10% dont 1 193\$ versé en 2012-2013.						
2) Inclus une prime d'affectation de 10% dont 1 014\$ versé en 2012-2013.						

(Note) La valeur pécuniaire des droits d'indemnité de départ détenus et non-exercés pendant l'année 2012-2013 apparaît en note complémentaire à l'état du traitement.

Autres catégories de personnel de direction		Valeur pécuniaire des composantes du traitement assujetties à l'impôt (en \$)		
Catégorie de personnel	Effectif total ^(**) de la catégorie	Étendue du traitement	Salaire de base	Autres éléments de traitement
Personnel de direction des composantes de l'établissement ^(*)		Le plus élevé	130 561 \$	166 099 \$
		Moyenne	112 554 \$	30 700 \$
		Le moins élevé	85 819 \$	631 \$
Personnel de direction des services		Le plus élevé	125 496 \$	3 329 \$
		Moyenne	112 321 \$	2 587 \$
		Le moins élevé	83 533 \$	570 \$
Personnel de gérance des emplois de soutien		Le plus élevé		
		Moyenne		
		Le moins élevé		

Autre information:

Information générale: Les autres éléments sont composés de la part de l'employeur à des régimes privés d'assurance imposable ainsi qu'un avantage imposable pour l'employé en lien avec les frais de stationnement qu'il a payé qui sont moindres que la valeur au marché. Les autres éléments de traitement incluent cette année une allocation de départ à la retraite de 123 338\$, des compensations de banques de vacances de 55 297\$ et des primes diverses de 29 632 \$.

^(*) Excluant le doyen ou le personnel de rang équivalent.

^(**) En équivalence temps complet; le calcul de la moyenne implique une référence au traitement versé.

Établissement: TÉLÉ-UNIVERSITÉ

Année financière: 2012-2013

VALEUR PÉCUNIAIRE NON VÉRIFIÉE DES ALLOCATIONS ET DES FRAIS REMBOURSÉS

[illegible]

(*) S'applique aux personnes qui ont perçu des remboursements de frais ou d'allocations; ne s'applique pas autrement.

(**) Excluant le doyen ou le personnel de rang équivalent.

ANNEXE 6-A "PROTOCOLE DES CADRES SUPÉRIEURS"
DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL 6 : "RESSOURCES HUMAINES"

Annexe 6-A

Protocole des cadres supérieurs

Adoptée A-278-S-3820 (10 avril 1985), G.O.Q.I, 27 avril 1985, pp. 1988-1990.

Amendée A-361-S-5079 (1er novembre 1989), G.O.Q.I, 18 novembre 1989, p. 4849.

Annexe 6-A du règlement général 6 - ressources humaines

Protocole relatif aux conditions de travail des cadres supérieurs de l'Université du Québec et de ses établissements.

1. Objet

Le présent protocole a pour objet les conditions de travail des cadres supérieurs.

2. Définitions

2.1 L'expression "cadre supérieur" désigne toute personne à l'emploi de l'Université du Québec ou de l'un de ses établissements, dont le poste est inscrit par décision du comité exécutif de l'Université du Québec sur la liste prévue au paragraphe 2.2, et occupant une fonction:

a) de chef d'établissement, c'est-à-dire de président de l'Université du Québec, de recteur d'université constituante, de directeur d'école supérieure ou d'institut de recherche ou d'une entité administrative visée au paragraphe 12.3 du règlement général 12*;

b) de cadre au sommet de la hiérarchie de l'Université du Québec ou de l'un desdits établissements, relevant directement de l'autorité du chef d'établissement à qui il rend compte de l'exécution de ses fonctions.

2.2 Le comité exécutif de l'Université du Québec a la responsabilité d'établir, par résolution, préalablement à la soumission à l'assemblée des gouverneurs du plan d'effectifs annuel, la liste des postes correspondant aux fonctions décrites au paragraphe 2.1.

2.3 L'expression "établissement" désigne une université constituante, un institut de recherche, une école supérieure ou une entité administrative visée au paragraphe 12.3 du règlement général 12*.

*Ancien règlement général 12 (abrogé le 13 juillet 1991).

2.4 L'expression "traitement" signifie le salaire annuel fixé pour un cadre supérieur, à l'exclusion de tout supplément, allocation, frais de représentation ou de déplacement.

3. Conditions de travail

3.1 Le cadre supérieur bénéficie d'un mandat dont la durée peut atteindre cinq (5) ans, renouvelable à son terme.

3.2 Après quatre (4) années successives de mandat, il acquiert la sécurité d'emploi (et non de fonction), sans diminution de traitement. À moins d'une décision contraire du conseil d'administration de l'établissement ou du comité exécutif de l'Université du Québec en ce qui concerne les cadres supérieurs de l'Université du Québec, il bénéficie des dispositions relatives à la révision de la courbe de rémunération des cadres tel que prévu au programme de rémunération des cadres adopté par l'assemblée des gouverneurs. Il est régi par les mêmes conditions s'il quitte pour un poste autre qu'un poste de cadre supérieur.

3.3 Il bénéficie d'un congé de perfectionnement, d'une durée d'une année, après quatre (4) années de mandat continues, sans diminution de traitement mais avec réintégration selon les termes du paragraphe 3.2. Le montant de toute subvention et de toute bourse de perfectionnement tenant lieu de traitement est déduit du traitement ainsi accordé pendant le congé. Il bénéficie des frais afférents au perfectionnement reconnus aux professeurs conformément aux politiques et pratiques en vigueur dans son établissement. Le comité exécutif de l'Université du Québec détermine les conditions relatives aux frais afférents au perfectionnement de ses cadres supérieurs.

3.4 Le congé de perfectionnement prévu au paragraphe 3.3 peut se répéter d'un mandat à l'autre ou se fractionner. Il ne peut se cumuler d'un mandat à l'autre et être ainsi d'une durée supérieure à un an. Le comité exécutif de l'Université du Québec peut cependant rendre une décision à l'effet contraire ou déterminer les modalités d'application différentes.

3.5 Le cadre supérieur qui, après quatre (4) années de mandat continues, quitte l'Université du Québec ou l'un de ses établissements et renonce aux avantages énoncés aux paragraphes 3.2 et 3.3 du présent article, a droit à une prime de séparation équivalente à une année de traitement telle que définie au paragraphe 3.9.

Avec le consentement du cadre supérieur concerné, une allocation de remplacement peut être substituée, en totalité ou en partie, à la prime de séparation et être versée au nouvel employeur qui retient les services du cadre supérieur.

3.6 Les avantages conférés au paragraphe 3.5 sont acquis pour le bénéfice de leur titulaire ou de ses ayants droit, héritiers ou fiduciaires.

3.7 Le cadre supérieur ne peut bénéficier des avantages énoncés aux paragraphes 3.3 et 3.5 dans un même mandat. Le cadre supérieur qui quitte l'Université du Québec ou l'un de ses établissements pendant son congé de perfectionnement a droit à une prime de séparation équivalente à la portion non écoulée de l'année de perfectionnement.

3.8 L'avantage énoncé au paragraphe 3.5 ne peut être accordé qu'une seule fois à une même personne, même si celle-ci revient à l'emploi de l'Université du Québec ou de l'un de ses établissements.

3.9 Lorsqu'un cadre supérieur, à travers ses années de service à titre de cadre supérieur, est passé ou passe d'un établissement à un autre ou de l'Université du Québec à un établissement ou l'inverse / d'une fonction à une autre / ou d'un mandat à un autre, le temps ainsi écoulé dans l'une et l'autre de ces situations est joint et cumulé. La meilleure année de traitement à travers toutes les années courues sert de base au calcul des avantages du présent protocole. Les changements et l'accumulation de situations, tels que ci-haut définis, n'ouvrent droit aux avantages du paragraphe 3.5 qu'à une seule occasion.

3.10 Pour les fins des paragraphes 3.1 à 3.5 et sous réserve de l'assentiment du cadre supérieur concerné, l'Université du Québec et ses établissements forment un tout de façon à favoriser la mobilité du cadre supérieur. Toutefois, le comité exécutif de l'établissement qui, selon le cas, est appelé à recevoir ainsi un cadre supérieur, doit donner son assentiment.

3.11 Les avantages visés tant aux paragraphes 3.1 à 3.4 qu'au paragraphe 3.5 sont assumés selon le cas par l'Université du Québec ou par l'établissement à l'emploi duquel le cadre supérieur a effectué les années de mandat qui le qualifient pour ces avantages. Lorsqu'un cadre supérieur passe d'un établissement à un autre ou de l'Université du Québec à un établissement ou

l'inverse, le comité exécutif de l'Université du Québec a le pouvoir de statuer sur les modalités de la contribution de chaque établissement ou de l'Université du Québec et de l'établissement, s'il y a lieu.

3.12 Les cadres supérieurs de corporations tierces ou d'organismes qui sont devenus ou deviendront "établissement" au sens des présentes et qui bénéficient déjà dans ces corporations ou organismes d'avantages ou de bénéfices marginaux en raison de leur statut de cadre supérieur, ne sont pas éligibles aux conditions énoncées dans le présent protocole, à moins que le comité exécutif de l'Université du Québec n'en décide autrement.

4. Avis de non-renouvellement de contrat

Le cadre supérieur dont le mandat n'est pas renouvelé a droit à un avis écrit de six (6) mois. Cette disposition ne s'applique pas au chef d'établissement qui doit, avant le deux centième (200^e) jour précédant la fin de son mandat, indiquer au président de l'Université du Québec son intention de solliciter un renouvellement de son mandat et se soumettre à la procédure adoptée par résolution de l'assemblée des gouverneurs relative aux consultations en vue de la nomination des recteurs des universités constituantes et des directeurs des instituts de recherche et écoles supérieures.

5. Affichage

Tout poste de cadre supérieur qui est ouvert à l'Université du Québec ou dans un de ses établissements doit être affiché.

6. Vacances annuelles et congés

Au titre des vacances annuelles et des congés, le cadre supérieur bénéficie des avantages reconnus à l'ensemble des cadres de son établissement ou de l'Université du Québec, selon le cas.

7. Avantages sociaux

Au titre des avantages sociaux, le cadre supérieur bénéficie des avantages reconnus à l'ensemble des cadres de son établissement ou de l'Université du Québec, selon le cas.

8. Congés parentaux

Au titre des congés parentaux, le cadre supérieur bénéficie des avantages reconnus à l'ensemble des cadres de son établissement ou de l'Université du Québec, selon le cas.

9. Congés et postes vacants

9.1 Le comité exécutif de l'Université du Québec, sur requête de l'établissement concerné et à la demande de tout cadre supérieur mentionné à l'article 2, peut lui accorder un congé avec ou sans solde, durant ou après mandat aux termes et conditions jugés appropriés sous réserve des dispositions des paragraphes qui suivent.

9.2 Tout cadre supérieur qui désire participer à une élection scolaire ou municipale obtient, sur demande à son comité exécutif, un congé sans solde n'excédant pas quarante (40) jours civils.

9.3 Tout cadre supérieur qui désire participer à une élection provinciale ou fédérale se voit automatiquement accorder un congé sans solde n'excédant pas quarante (40) jours civils.

9.4 Le cadre supérieur défait à une élection provinciale, fédérale, municipale ou scolaire reprend, à la fin de son congé sans solde, la fonction qu'il occupait.

9.5 Le cadre supérieur élu à une élection provinciale ou fédérale bénéficie d'un congé sans solde, à compter du jour de son élection, pour la durée totale de son mandat comme député.

9.6 Lorsqu'un congé est accordé en cours de mandat, il doit être pourvu à la nomination provisoire ou régulière d'une personne qui assure la continuité des fonctions habituelles du cadre supérieur en congé.

9.7 Aux fins du paragraphe 9.6, le président de l'Université nomme le suppléant chaque fois qu'il s'agit d'un cadre supérieur nommé par l'assemblée des gouverneurs.

9.8 Lorsqu'il s'agit de chefs d'établissements dont la nomination relève du gouvernement, la désignation d'un délégué chargé provisoirement des affaires courantes de tels postes ainsi que la rémunération afférente aux responsabilités est faite par le comité exécutif de l'Université du Québec.

9.9 Le conseil d'administration des universités constituantes, écoles supérieures et instituts de recherche désigne le suppléant chaque fois que tout autre poste de cadre supérieur est temporairement vacant et a charge d'en informer le comité exécutif de l'Université du Québec.

9.10 Lorsqu'une vacance se produit dans un poste de cadre supérieur par suite de démission, d'incapacité, de décès ou pour toute autre cause, il peut être procédé à la nomination d'un suppléant de la manière prévue aux paragraphes 9.6 à 9.9 pour les congés. S'il y a lieu, la procédure prévue pour le remplacement d'un cadre supérieur doit être amorcée dans les quinze (15) jours qui suivent une vacance.

10. Paiement des coûts

Les coûts relatifs à l'exécution du présent protocole sont défrayés à même les dépenses courantes de l'Université du Québec et des établissements concernés.

11. Dispositions finales

11.1 Tous les cadres supérieurs sont visés par le présent protocole sauf ceux qui ont signifié, au 1er septembre 1978, leur volonté de continuer de bénéficier du protocole des cadres supérieurs publié dans la Gazette officielle du Québec du 28 mars 1973.

11.2 Lorsqu'un poste existant est subseqüemment autorisé et défini de niveau "cadre supérieur", le comité exécutif de l'Université du Québec détermine, s'il y a lieu, la date antérieure d'application se rattachant à ce nouveau statut.

11.3 Sauf en ce qui concerne les pouvoirs expressément dévolus au conseil d'administration ou au comité exécutif de chaque établissement, le comité exécutif de l'Université du Québec est responsable de l'application du présent protocole. Il peut, en outre, adopter par résolution toute procédure administrative relative à son application.

	Nom de l'établissement : Télé-université											Date : 2013-10-07
												Page 1 de 5
	I. Éléments d'information		II. Observations et prévisions									III. Remarques
	INDICATEURS		Année									
		Unité	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	
	Clientèle étudiante											
1	Effectif étudiant équivalent à temps plein (EEETP)	EEETP	2771,93	2923,65	3292,72	3106,86	3382,68	3481,90	3520,65	3413,93	3684,91	Source: SID, 2013/09/09
2	Effectif étudiant en nombre absolu	n	7807	8213	8860	9283	9076	9122	9372	8845	8922	Source: SID, 2013/09/09
3	Effectif étudiant au 1er cycle à temps plein	n	406	410	449	477	487	549	571	523	595	Source: SID, 2013/09/09
4	Effectif étudiant au 1er cycle à temps partiel	n	6817	7133	7613	7932	7722	7741	8044	7611	7570	Source: SID, 2013/09/09
5	Effectif étudiant aux 2e et 3e cycles	n	584	670	798	874	867	832	757	711	757	Source: SID, 2013/09/09
6	Effectif étudiant aux 2e et 3e cycles	%	7,5%	8,2%	9,0%	9,4%	9,6%	9,1%	8,1%	8,0%	8,5%	Source: SID, 2013/09/09
7	Effectif étudiant étranger	n	63	99	109	108	86	104	96	103	87	Source: SID, 2013/09/09
8	Effectif étudiant étranger	%	0,8%	1,2%	1,2%	1,2%	0,9%	1,1%	1,0%	1,2%	1,0%	Source: SID, 2013/09/09
9	Étudiants résidents du Québec à l'étranger	n	22	12	14	22	24	27	9	13	19	Source: SID, 2013/09/09
10	Stagiaires postdoctoraux	n	2	2	0	5	6	8	9	5	4	Source: SID, 2013/09/09
11	Résidents en médecine	n	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	Source: SID, 2013/09/09
	Professeurs											
12	Nombre de professeurs récemment embauchés	n	3	3	4	3	6	8	10	3	5	Source : DER, Télug
13	Nombre de professeurs (total)	n	47	55	55	56	62	65	72	66	64	Source : DER, Télug
	a) Nombre de professeurs réguliers	n	45	48	49	51	55	58	64	62	62	Source : DER, Télug
	b) Nombre de professeurs subventionnés ou suppléants	n	2	7	6	5	7	7	8	4	2	Source : DER, Télug
14	Nombre de personnes tutrices à la Télé-université	n	189	197	209	216	244	239	261	256	251	Source : DRH, Télug
15	Nombre moyen de cours par professeur	n	7,7	6,5	6,5	6,3	5,7	5,6	5,1	5,8	5,9	
16	Nombre moyen de cours par chargé de cours	n	1,9	1,8	1,7	1,6	1,5	1,5	1,4	1,5	1,5	Peu pertinent vu mode d'enseignement de la Télug
17	Ratio étudiants à temps plein au 1er cycle / professeur	n	8,6	7,5	8,2	8,5	7,9	8,4	7,9	7,9	9,3	Ratio sur le nb total de prof. (voir Bilan & persp. 2.2.1)
18	Ratio étudiants aux 2e et 3e cycles / professeur	n	12,4	12,2	14,5	15,6	14,0	12,8	10,5	10,8	11,8	Ratio sur le nb total de professeurs
19	Ratio EEETP / professeur	EEETP	59,0	53,2	59,9	55,5	54,6	53,6	48,9	51,7	57,6	Ratio « ligne 1 / ligne 13 »
20	Cours donnés par les professeurs	%	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	Non applicable - Modèle d'enseignement particulier
21	Cours donnés par les chargés de cours	%	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	Catégorie d'emploi inexistante
22	Cours donnés par d'autres catégories d'intervenants	%	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	Non applicable - Modèle d'enseignement particulier
23	Nombre de cours offerts	n	361	355	359	353	354	363	367	381	378	Source : Direction des études. Télug

	Nom de l'établissement : Télé-université										Date : 2013-10-07
											Page 2 de 5
	I. Éléments d'information										III. Remarques
	INDICATEURS										
		Unité	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	
	Recherche								Finales	Préliminaires	
23	Subventions d'infrastructure de la FCI	M\$	1,66	1,31	0,70	0,26	0,07	0,15	0,20	0,14	
24	Fonds d'exploitation des infrastructures (FEI) de la FCI	M\$	0,00	0,12	0,10	0,11	0,11	0,12	0,01	0,08	
25	Subventions de recherche (excluant les revenus de la FCI)	M\$	3,00	2,07	2,90	1,59	2,04	1,95	1,78	1,67	
26	Contrats de recherche	M\$	0,49	0,13	0,04	0,35	0,20	0,10	0,07	n/d	
27	Frais indirects de la recherche (excluant les FEI, ligne 24)	M\$	0,33	0,23	0,22	0,26	0,18	0,20	0,20	2,22	
28-1	Revenus moyens de recherche par professeur	\$	189 824	113 422	121 568	100 161	69 904	59 319	49 947	49 005	
28-2	Revenus moyens par professeur ayant reçu une subvention de la FCI	\$	415 142	1 314 864	704 848	260 085	70 711	72 746	195 869	141 712	
28-3	Revenus moyens par professeur ayant reçu une subvention de recherche	\$	107 919	68 952	96 806	72 474	61 729	52 803	43 448	45 175	
28-4	Revenus moyens par professeur ayant reçu un contrat de recherche	\$	164 990	66 331	38 010	174 513	199 070	95 620	70 600	n/d	
28-a	Nombre professeurs ayant reçu un financement pour effectuer de la recherche	n	25	31	30	22	33	37	41	37	
28-b	Nombre de professeurs ayant reçu une subvention de la FCI	n	4	1	1	1	1	2	1	1	
28-c	Nombre de professeurs ayant reçu une subvention de recherche	n	24	30	30	22	33	37	41	37	
28-d	Nombre de professeurs ayant reçu un contrat de recherche	n	3	2	1	2	1	1	1	n/d	
29	Part de la recherche contractuelle										
29-1	- Pourcentage basé sur les revenus en M\$	%	10%	4%	1%	16%	9%	4%	3%	3%	
29-2	- Pourcentage basé sur le nombre de professeurs avec contrat de recherche	%	12%	6%	3%	9%	3%	3%	2%	2%	
30	Professeurs avec un financement pour effectuer de la recherche sur le nombre total de professeurs (ligne 13, page 1)	%	45%	56%	54%	35%	51%	51%	62%	58%	
	Ces données proviennent de la base de données IFR en date de 2013/09/19										
	Direction de la recherche institutionnelle, VPER UQ										

Nom de l'établissement : Télé-université																Date : 2013-10-07	
																Page 3b de 5	
I. Éléments d'information		II. Observations et prévisions (a)														III. Remarques	
INDICATEURS (b)		Formation de la cohorte des personnes nouvellement inscrites au trimestre d'automne															
	Unité	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011		
	Réussite des études de certificat (c)															Les inscriptions aux certificats sont plus significatives pour la Télé-université.	
31	Persévérance après 1 an (d)	%	38,9	28,5	45,7	38,5	43,9	38,8	35,6	41,9	38,8	37,5	40,0	39,5	40,0		34,5
32	Diplomation après 6 ans	%	29,8	25,2	45,7	38,5	43,2	39,6	35,6	43,4	39,6						Voir Bilan & perspectives section 2.2.1
Diplomation par secteur au certificat																Il s'agit de l'ensemble des étudiants, qu'ils soient nouveaux dans l'établissement ou non	
33	Santé (total)	%															
	a) Temps plein	%															Voir Bilan & perspectives section 2.2.3
	b) Temps partiel	%															
34	Sciences pures et appliquées (total)	%	18,6	21,9	18,7	21,2	26,6	25,2	20,5	26,7	22,1						
	a) Temps plein	%	34,8	22,2	31,3	39,3	53,8	36,8	36,8	56,3	33,3						
	b) Temps partiel	%	16,7	21,8	17,7	17,9	24,1	23,0	18,1	22,6	20,9						
35	Sciences de l'administration (total) (e)	%	21,4	21,0	23,4	25,7	24,5	24,6	23,3	21,4	25,8						
	a) Temps plein	%	27,9	25,0	52,8	38,5	43,4	40,0	33,8	37,3	44,8						
	b) Temps partiel	%	21,0	20,9	21,8	24,9	23,1	23,5	22,4	20,1	23,8						
36	Éducation (total)	%	12,1	19,5	22,1	19,0	22,2	27,3	32,1	28,0	7,4						
	a) Temps plein	%	0,0	50,0	40,0	20,0	60,0	50,0	100,0	33,3	0,0						
	b) Temps partiel	%	12,8	17,3	21,0	18,9	16,1	24,1	26,9	26,3	8,3						
37	Droit (total)	%															
	a) Temps plein	%															
	b) Temps partiel	%															
38	Arts, lettres et sciences humaines (total)	%	19,7	16,2	18,4	26,5	21,4	27,3	28,1	34,7	24,4						
	a) Temps plein	%	42,3	11,5	40,0	41,2	33,3	43,2	40,0	43,3	27,6						
	b) Temps partiel	%	16,7	16,7	15,7	25,1	19,6	24,0	26,2	33,6	23,9						
39	Ensemble des secteurs (total)	%	20,8	21,2	22,6	25,6	25,2	25,7	24,8	25,8	25,9						
	a) Temps plein	%	29,8	25,2	45,7	38,5	43,2	39,6	35,6	43,4	39,6						
	b) Temps partiel	%	20,0	20,9	21,0	24,4	23,5	24,2	23,7	23,9	24,3						

(a) La portion de la grille qui a été complétée correspond aux données observables. Aucune projection n'a pu être effectuée.

(b) Les taux de diplomation englobent les diplômés du programme initial, mais également ceux d'un autre programme du même genre.

La sélection des cohortes réfère aux étudiants nouvellement inscrits dans un programme, peu importe qu'il s'agisse de leur première inscription ou non dans l'établissement.

(c) Cette catégorie concerne les nouveaux inscrits à temps complet.

(d) Il s'agit de la proportion des nouveaux étudiants qui sont toujours inscrits à l'automne suivant dans un programme de certificat, incluant quelques étudiants qui ont complété leur scolarité au cours de l'année.

(e) Les "Sciences sociales" sont comprises dans la catégorie "Arts, lettres et sciences humaines". En contrepartie, nous avons choisi d'extraire de cette catégorie les sciences de l'administration qui comptent pour une bonne partie des inscriptions du réseau de l'Université du Québec.

Source: Système des cohortes étudiantes, DRI, Université du Québec, Juillet 2013 v1.3.2

Nom de l'établissement : Télé-université											Date : 2013-10-07
											Page 4 de 5
	I. Éléments d'information	II. Observations et prévisions									III. Remarques
	DONNÉES FINANCIÈRES										
		Année									
	Unité	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	
	Fonds de fonctionnement										
	A. Revenus										
43	Subvention du MELS	k\$	20918	22514	25472	25441	28402	33123	27963	29536	30824
44	Revenus provenant des étudiants (total)	k\$									
	a) Droits de scolarité	k\$	3868	4057	4458	4357	5131	5778	6138	6246	6595
	b) Forfaitaires étudiants étrangers	k\$	16	8	10	2	34	23	12	46	19
	c) Forfaitaires étudiants canadiens	k\$	4	5	2	5	6	7	1	4	3
	d) Cotisations des étudiants	k\$	199	212	260	253	278	295	302	299	321
	e) Autres revenus provenant des étudiants	k\$	2685	2925	3474	4019	4702	5022	4950	5072	5344
45	Autres revenus	k\$									
	a) Revenus du Fonds de dotation et revenus provenant d'une fondation universitaire	k\$									
	b) Ventes externes	k\$	887	1047	1241	1223	1202	1138	755	806	741
	c) Autres revenus	k\$	1422	1304	1639	1380	1307	1169	1077	1709	2594
46	Total des revenus	k\$	29999	32072	36556	36680	41062	46555	41198	43718	46441
	B. Dépenses										
47	Salaires	k\$	20963	23178	24027	25164	26693	27580	28441	31234	32072
48	Avantages sociaux	k\$	3664	4205	4426	4720	5006	5127	5167	5569	6165
49	Autres dépenses	k\$	5195	5895	6546	6646	6459	7821	6539	5865	8228
50	Total des dépenses	k\$	29822	33278	34999	36530	38158	40528	40147	42668	46465
51	Résultat de l'exercice	k\$	177	-1206	1557	150	2904	6027	1051	1050	-24
	Fonds avec restrictions										
	A. Revenus										
52	Subventions, dons et commandites provinciales	k\$	281	177	761	1392	1342	1800	1234	1583	1571
53	Subventions, dons et commandites fédérales	k\$	3038	2717	2425	1870	1213	341	579	334	337
54	Autres revenus	k\$	693	1423	1434	1247	0	241	223	461	624
55	Total des revenus	k\$	4012	4317	4620	4509	2555	2382	2036	2378	2532
	B. Dépenses										
56	Salaires et avantages sociaux	k\$	1748	2207	2260	2350	1561	1738	1478	1481	1468
57	Autres dépenses	k\$	1845	2382	2664	2359	994	644	558	897	1064
58	Total des dépenses	k\$	3593	4589	4924	4709	2555	2382	2036	2378	2532
59	Résultat de l'exercice	k\$	419	-242	-304	-200	0	0	0	0	0
Source 2013: DRF 2013/10/02											

Nom de l'établissement : Télé-université											Date : 2013-10-07
											Page 5 de 5
I. Éléments d'information		II. Observations et prévisions								III. Remarques	
INDICATEURS			Année financière								
	Unité	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	
	Autres objets										
60	Ratio des «crédits réussis / crédits inscrits»	%	58,6	61,8	58,7	38,5	56,7	60,2	61,8	61	38
61	Taux de récurrence dans les programmes de la Télé-université	%	75,7	75,8	76,1	76,6	76,5	78,2	79,2	80,4	79,5
62	Nombre d'étudiants inscrits par entente interuniversitaire, 3 sessions	n	5110	5221	6180	5898	6214	5800	5825	5588	6288
63	Taux d'inscription par entente interuniversitaire sur la base du nombre d'étudiants, base annuelle	%	24,8%	24,2%	25,7%	26,0%	25,2%	23,2%	23,1%	22,9%	24,8%
64	Nombre de EETP découlant du programme d'entente interuniversitaire, 3 sessions	EETP	600,50	617,20	742,73	707,36	735,13	686,17	683,35	654,79	760,41
65	Taux d'inscription par entente interuniversitaire sur la base des EETP, base annuelle	%	21,7%	21,1%	22,6%	22,8%	21,7%	19,7%	19,4%	19,2%	20,6%
66	Nombre moyen de crédits par étudiant, par session (base annuelle)	n	4,03	4,07	4,10	4,09	4,10	4,18	4,18	4,18	4,33
Source 2013 : Base de données PRISME, VPER, Université du Québec, été 2013											

	Nom de l'établissement : Télé-université												Date : 2013-10-07	
													Annexe 1	
	I. Éléments d'information		II. Observations										III. Remarques	
	INDICATEURS		Unité		Ventilation de l'effectif étudiant par secteur de disciplines et sexe, trimestre d'automne 2012									
			1 ^{er} cycle			2 ^e cycle		3 ^e cycle		TOTAL				
			Bacca-lauréat	Certificats	Autres	Maîtrise	Autres	Doctorat	Autres	Grades	Autres	Total	Effectif étudiant en nombre absolu	
	Hommes												institutionnelle, VPER, Université du Québec,	
70	Santé	n	0	0	20	0	35	0	0	0	55	55		
71	Sciences pures et appliquées	n	25	173	17	24	35	8	0	57	225	282		
72	Sciences de l'administration (a)	n	360	687	83	0	58	0	0	360	828	1 188	Autres au premier cycle:	
73	Éducation	n	18	1	11	17	11	0	0	35	23	58	Programmes courts	
74	Droit	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	Certificats	
75	Arts, lettres et sciences humaines	n	56	88	43	0	0	0	0	56	131	187	Visiteurs	
76	Plurisectoriel (b)	n	21	34	656	0	67	0	2	21	759	780	Étudiants libres	
77	Ensemble des secteurs	n	480	983	830	41	206	8	2	529	2 021	2 550	Majeures	
	Femmes												Autres au deuxième cycle:	
80	Santé	n	0	0	26	0	116	0	0	0	142	142	Programmes courts	
81	Sciences pures et appliquées	n	25	108	10	5	36	2	0	32	154	186	DESS	
82	Sciences de l'administration	n	800	2 135	246	0	91	0	0	800	2 472	3 272	Visiteurs	
83	Éducation	n	67	0	54	24	18	0	0	91	72	163	Étudiants libres	
84	Droit	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
85	Arts, lettres et sciences humaines	n	149	401	200	0	0	0	0	149	601	750	Autres au troisième cycle:	
86	Plurisectoriel	n	74	83	1 494	0	200	0	8	74	1 785	1 859	Visiteurs	
87	Ensemble des secteurs	n	1 115	2 727	2 030	29	461	2	8	1 146	5 226	6 372		
	Total													
90	Santé	n	0	0	46	0	151	0	0	0	197	197		
91	Sciences pures et appliquées	n	50	281	27	29	71	10	0	89	379	468		
92	Sciences de l'administration	n	1 160	2 822	329	0	149	0	0	1 160	3 300	4 460		
93	Éducation	n	85	1	65	41	29	0	0	126	95	221		
94	Droit	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
95	Arts, lettres et sciences humaines	n	205	489	243	0	0	0	0	205	732	937		
96	Plurisectoriel	n	95	117	2 150	0	267	0	10	95	2 544	2 639		
97	Ensemble des secteurs	n	1 595	3 710	2 860	70	667	10	10	1 675	7 247	8 922		
	Source 2013: SID 2013/07/18													

1. La TÉLUQ, un modèle unique au Québec	3
1.1 <i>Seule université entièrement à distance au Québec</i>	3
1.2 <i>La TÉLUQ en bref</i>	3
1.2.1 Formule d'étude spécifique	3
1.2.2 Accessibilité	3
1.2.3 Encadrement personnalisé	4
1.2.4 Offre de formation	4
1.3 <i>Faits saillants de l'année 2012-2013</i>	4
1.3.1 Lettres patentes	4
1.3.2 Changement de direction	5
1.3.3 Nouvelles installations à Montréal	5
2. L'enseignement	5
2.1 <i>Un modèle d'enseignement et d'accompagnement éprouvé</i>	5
2.2 <i>Profil des étudiants</i>	6
2.2.1 Étudiants de premier cycle à temps partiel et de 1 ^{re} génération	6
2.2.2 Populations étudiantes particulières	6
2.2.3 La réussite étudiante	7
3. La recherche	8
3.1 <i>Performance de la TÉLUQ en recherche</i>	8
3.2 <i>Projets de recherche 2012-2013</i>	9
4. Partenariats	9
4.1 <i>Formation continue et service d'évaluation linguistique</i>	9
4.1.1 Formation continue	9
4.1.1.1 La formation des intervenants en santé et en sécurité du travail	11
4.1.1.2 Le projet Enseignement efficace	11
4.1.1.3 Le projet PL21 réalisé avec le MSSS	12
4.1.2 Service d'évaluation linguistique	12
4.1.2.1 Réalisations 2012-2013	13
4.2 <i>International</i>	14
4.2.1 Nouveaux partenariats 2012-2013	14

5. Perspectives de développement 2013-2014	15
5.1 <i>Nouvelle direction</i>	15
5.2 <i>Priorités d'action</i>	16
5.2.1 Chantiers prioritaires portant sur la qualité et le numérique	16
5.2.2 Enseignement	17
5.2.3 Recherche	18
5.2.3.1 La recherche en formation à distance	18
5.2.4 International	19
5.2.5 Partenariats	19
5.2.6 Gouvernance	19
5.2.7 Communications	20
6. Conclusion	20

Bilan et perspectives de développement de la TÉLUQ - 2012-2013

1. La TÉLUQ, un modèle unique au Québec

1.1 Seule université entièrement à distance au Québec

La Télé-université a été instituée par l'Assemblée des gouverneurs de l'Université du Québec en 1972, en tant que « commission » de l'université, en vertu de l'article 22 de la Loi de l'Université du Québec. Son mandat spécifique était le développement et la diffusion de formations universitaires à distance.

Aujourd'hui, la TÉLUQ est un acteur-clé dans le milieu de l'enseignement supérieur au Québec. Seule université dont la mission est entièrement dédiée à la formation à distance (FAD) depuis sa création il y a 40 ans, la TÉLUQ affiche un souci constant de répondre aux besoins de la société québécoise aux plans de l'excellence et de la diversité des parcours académiques (clientèles émergentes, étudiants de 1^{re} génération, étudiants à temps partiel, etc.).

Elle compte bien au cours des prochaines années se positionner comme l'Université numérique du Québec, en agissant à titre de chef de file en matière de FAD et en contribuant, grâce à son modèle unique, au positionnement du Québec au sein de la francophonie.

1.2 La TÉLUQ en bref

La TÉLUQ forme chaque année plus de 18 000 étudiants au 1^{er}, 2^e et 3^e cycles, ce qui correspond à un total de 36 000 inscriptions-cours annuellement. C'est plus de 500 employés réguliers et contractuels qui contribuent à l'atteinte de sa mission, dont 64 professeurs, 50 spécialistes de la formation à distance, 200 tuteurs et chargés d'encadrement.

1.2.1 Formule d'étude spécifique

La TÉLUQ est reconnue pour la souplesse qu'elle offre à ses étudiants en leur permettant d'étudier à temps plein, à temps partiel ou par entente interuniversitaire dans un contexte où les étudiants sont maîtres de leur horaire et où ils peuvent étudier à leur rythme en conciliant études, travail et vie personnelle.

1.2.2 Accessibilité

À la TÉLUQ, l'admission et l'inscription se font sur une base continue, ce qui permet à chaque étudiant de débiter sa formation au moment qui lui convient, tout au long de l'année.

1.2.3 Encadrement personnalisé

La TÉLUQ offre un mode d'encadrement personnalisé à tous les étudiants car la réussite est au cœur de ses préoccupations. Ainsi, un professeur, une personne tutrice ou chargée d'encadrement est assignée à chaque étudiant et lui assure un soutien et une aide individualisés, tout au long de son cours.

1.2.4 Offre de formation

La TÉLUQ offre un vaste choix de cours (375) et des programmes (75) dans les principaux domaines du savoir.

Tableau 1 : Domaines d'études de la TÉLUQ

DOMAINES D'ÉTUDES	
Administration	Gestion des technologies de l'information
Communication	Informatique et technologies de l'information
Comptabilité	Lettres et langues (français, anglais et espagnol)
Éducation	Pluridisciplinaire
Finance et assurance	Psychologie et santé mentale
Formation à distance et technologies éducatives	Sciences
Gestion des ressources humaines et des relations du travail	Sciences humaines et sociales

1.3 Faits saillants de l'année 2012-2013

L'année 2012-2013 s'est déroulée sous le signe de la transition pour la TÉLUQ : recouvrement de l'autonomie de la TÉLUQ et de ses lettres patentes, lancement d'une nouvelle course à la direction générale et aménagement de nouveaux locaux à Montréal. Cette année charnière dans la vie de la TÉLUQ lui a permis de consacrer ses actions à son développement autonome, tant en ce qui concerne l'enseignement que la recherche.

1.3.1 Lettres patentes

Après sa séparation de l'UQAM, la TÉLUQ a reçu le 22 août 2012 ses lettres patentes qui lui redonnaient le statut d'« école supérieure », à l'intérieur du Réseau de l'Université du Québec. Après quelques années de latence dans le cadre du rattachement TÉLUQ-UQAM, la TÉLUQ retrouvait de ce fait la marge de manœuvre nécessaire pour poursuivre sa mission d'université innovante et unique.

1.3.2 Changement de direction

L'obtention des nouvelles lettres patentes obligeait par le fait même la TÉLUQ à prévoir une nouvelle direction générale. Ainsi, le processus de mise en candidature pour le poste de chef de l'établissement démarrait en octobre 2012 pour se compléter en mai 2013 par la nomination de Madame Ginette Legault, à titre de directrice générale de la TÉLUQ à compter du 1^{er} juin 2013.

1.3.3 Nouvelles installations à Montréal

Dans le contexte de la scission de l'UQAM, la TÉLUQ devait lui céder les espaces qu'elle occupait. Ainsi, la TÉLUQ a dû reloger ses bureaux avec le souci de répondre adéquatement aux besoins actuels de formation des étudiants, de croissance de ses activités et de l'augmentation du corps professoral dans la métropole.

2. L'enseignement

2.1 Un modèle d'enseignement et d'accompagnement éprouvé

À la TÉLUQ, la formation à distance est considérée non seulement comme une façon d'enseigner, mais aussi comme un objet de recherche et d'innovation. Ainsi, dès ses débuts, l'institution s'est consacrée à améliorer ses façons de faire, à analyser et à documenter les divers enjeux et outils de la formation à distance, tant dans leurs dimensions pédagogiques que technologiques, notamment sur les questions d'encadrement, de persévérance et de réussite étudiante. L'impact des recherches effectuées se fait sentir tout autant dans les façons d'enseigner à la TÉLUQ que dans le contenu même des formations offertes, avec le souci constant du transfert des savoirs et savoir-faire vers les milieux de pratique.

À l'ère du numérique, la TÉLUQ croit qu'elle doit continuer, plus que jamais, d'adapter ses modes d'enseignement aux nouveaux profils d'étudiants ainsi qu'à la présence d'une offre de formation toujours plus grande provenant de l'étranger. En ce sens, la TÉLUQ affiche les deux préoccupations suivantes en matière d'enseignement :

- La réussite et l'excellence de ses étudiants dans la réalisation de leurs projets d'études;
- L'importance de l'adaptation de l'offre de formation et de l'encadrement offert aux nouveaux profils d'étudiants. Cela va dans le sens défini par le Conseil supérieur de l'éducation dans son récent document « Parce que les façons de réaliser un projet d'études universitaires ont changé... » publié le 18 juin 2013.

2.2 Profil des étudiants

2.2.1 Étudiants de premier cycle à temps partiel et de 1^{re} génération

À la TÉLUQ, les étudiants poursuivent majoritairement des études de premier cycle, à temps partiel. Comme le démontre le tableau suivant, la TÉLUQ affiche le plus haut taux d'étudiants de 1^{re} génération en comparaison aux autres universités québécoises.

Tableau 2 : Profil des étudiants de 1^{er} cycle de la TÉLUQ¹

Établissement	Premier cycle			1 ^{re} année de baccalauréat		
	% à temps partiel	% au BAC	% de 18-20 ans	% 1 ^{re} génération universit.	% avec personne à charge	% emploi hors (a) campus
TÉLUQ	92,1 %	17,5 %	0,7 %	ICOPE BAC: 76,4 % (ICOPE 1^{er} CVC.: 75,4 %)	ICOPE BAC: 39,6 % (ICOPE 1^{er} CVC.: 43,5 %)	ICOPE BAC: 77,5 % (ICOPE 1^{er} CVC.: 84,0 %)
Reste du réseau UQ	42,0 %	64,7 %	13,6 %	ICOPE BAC: 59,6 % NSSE: 64,8 %	ICOPE BAC: 10,5 % NSSE: 38,1 %	ICOPE BAC: 67,9 % NSSE: 65,1 %
Autres étab. francophones québécois	27,7 %	70,8 %	24,4 %	NSSE: 49,5 %	NSSE: 29,7 %	NSSE: 54,8 %
Établ. anglophones québécois	25,9 %	85,9 %	36,0 %	NSSE: 35,8 %	NSSE: 36,2 %	NSSE: 39,4 %
Reste du Canada →				50,2 %	32,2 %	32,6 %

2.2.2 Populations étudiantes particulières

La TÉLUQ, par son mode de formation à distance, permet également de déployer son offre de formation aux populations étudiantes particulières et émergentes (personnes à mobilité réduite, étudiants-athlètes, militaires, employés de différents corps diplomatiques, diversités des parcours d'apprentissage, etc.). La TÉLUQ dispose de mécanismes reconnus et novateurs voués au soutien de ces populations étudiantes et entend encourager cette accessibilité.

1. Données GDEU de l'automne 2010 du MELS pour le 1^{er} cycle; Enquêtes NSSE 2008 et ICOPE 2006 pour la 1^{re} année de baccalauréat.

2.2.3 La réussite étudiante

Les quelques statistiques présentées illustrent que la majorité des étudiants inscrits à la TÉLUQ se tournent vers des programmes ne menant pas forcément à l'obtention d'un grade. Ce type de formation est de plus en plus prisé par la société québécoise et elle doit être soutenue et encouragée.

Dans une économie du savoir où l'apprentissage tout au long de la vie prend toute son importance, la formation à distance devient un incontournable chez les étudiants, jeunes et moins jeunes, avec des parcours académiques diversifiés, à temps partiel et chez les étudiants de première génération. La persévérance aux études, laquelle représente un défi particulier en formation à distance, prend tout son sens dans ce type de formation.

Bien que considérée comme particulière jadis, la population étudiante de la TÉLUQ représente de plus en plus la réalité des étudiants du Québec. Cette réalité a été reconnue récemment par le Conseil supérieur de l'éducation qui mentionnait que plusieurs étudiants entretiennent un « rapport aux études non traditionnel », de par l'occupation d'un emploi, leurs responsabilités parentales, leur cheminement à temps partiel ou leur parcours de formation irrégulier. L'avis² souligne notamment :

- Que le rôle des universités en matière de formation tout au long de la vie doit être pleinement reconnu et clairement explicité;
- que les politiques et les programmes gouvernementaux, dont les mesures d'aide financière aux études, doivent être pensés au-delà de la séquence temporelle études-travail-famille;
- que l'obligation de s'inscrire à temps plein doit, lorsque possible, être levée pour une portion ou l'ensemble du programme d'études;
- que les pratiques des universités en matière de reconnaissance des acquis et des compétences doivent être optimisées.

Dans les mois à venir, la TÉLUQ souhaite concentrer ses efforts sur la réussite étudiante par un soutien adapté issu de nouvelles initiatives novatrices. Ces démarches viseront entre autres à améliorer les taux de diplomation des étudiants de 1^{er} cycle.

Bien que reconnue dans le milieu de la formation à distance pour avoir des taux comparables à ses homologues du Canada anglais et de l'Angleterre (Athabasca et Open University), il n'en demeure pas moins que la FAD affiche des taux de réussite plus faibles que dans les universités

2. Conseil supérieur de l'éducation, « Parce que les façons de réaliser un projet d'études universitaires ont changé... », 18 juin 2013.

traditionnelles. La tendance actuelle des universités à distance est d'ailleurs d'essayer de mieux comprendre et de résoudre les problèmes liés à l'abandon. En ce sens, la TÉLUQ compte appliquer des mécanismes proactifs qui préviendraient ces abandons et contribueraient du même souffle à la réussite des étudiants.

3. La recherche

La TÉLUQ s'est distinguée au sein du réseau des universités au Québec par son mode d'enseignement totalement à distance. Par conséquent, le choix de ses axes de recherche a été fortement teinté par cette spécificité qui en a fait le chef de file de l'enseignement à distance en français, en Amérique du Nord. La TÉLUQ s'est vue dès lors reconnaître un champ de compétences en recherche dans les domaines de la formation à distance, des technologies de l'apprentissage, de l'informatique cognitive, des communications et de la gestion des technologies. L'arrivée de professeurs et professeures dans d'autres disciplines a élargi les champs de compétences de la TÉLUQ, tant en enseignement qu'en recherche, ouvrant la porte à la création de six secteurs stratégiques : 1) éducation à distance et sciences de l'éducation, 2) informatique cognitive, 3) enjeux de l'économie du savoir, 4) société, culture et communication, 5) santé et 6) environnement.

La TÉLUQ a su développer un environnement de recherche dynamique comptant aujourd'hui une chaire de recherche du Canada (deux nouvelles chaires de recherche du Canada seront créées en 2013-2014), un centre de recherche de renommée internationale, des participations de ses chercheurs dans une dizaine d'équipes et regroupements dans diverses disciplines, ainsi que neuf infrastructures de recherche FCI-MELS.

3.1 Performance de la TÉLUQ en recherche

Depuis 2006, les professeurs de la TÉLUQ ont généré des ressources financières externes, subventions et contrats totalisant près de 1,7 M\$ en moyenne par année, en plus d'être associés à des projets d'autres établissements d'une valeur annuelle de plus de 1 M\$. Par ailleurs, à la TÉLUQ, 100 % des professeurs détiennent un doctorat, ce qui la classe parmi les meilleures à ce chapitre.

En outre, une proportion de 58 % des professeurs réguliers reçoit des subventions externes. Cette proportion de professeurs subventionnés dépasse celle que l'on observe dans des universités de taille semblable.

Pour la période de mai 2012 à avril 2013, les professeurs de la TÉLUQ ont soumis 26 demandes de subvention à titre de chercheurs principaux et 4 demandes à

titre de co-chercheurs. De ces demandes, la TÉLUQ a obtenu un excellent taux de succès de 46 %.

3.2 Projets de recherche 2012-2013

En 2012-2013, la TÉLUQ a obtenu 12 subventions d'organismes subventionnaires pour un total de 1,96 M\$, une subvention FODAR, et une subvention d'infrastructure FCI-MESRST d'une valeur de 659 538 \$ pour créer le *Laboratoire de recherche en informatique mobile et villes intelligentes* (LIMVI). Les principaux bailleurs de fonds demeurent les conseils subventionnaires fédéraux (5 subventions) suivies par les fonds de recherche du Québec (2 subventions). Par ailleurs, durant cette période, la TÉLUQ a également obtenu deux contrats de recherche pour une valeur totale de 47 500 \$.

Il est à noter qu'au cours de cette année, la TÉLUQ a diversifié davantage ses sources de financement grâce à un nouveau projet financé par la Fondation du CAA, basée sur l'infrastructure NOMADE précédemment financée par la FCI et le MESRST. Elle a aussi obtenu du financement de Grands Défis Canada, pour un projet de recherche-action en santé mentale en Haïti.

4. Partenariats

4.1 Formation continue et service d'évaluation linguistique

Les services offerts aux organisations reposent sur différentes expertises de la TÉLUQ. Ces expertises sont recherchées par un nombre croissant d'organisations en matière de formation continue.

De plus, la TÉLUQ, par son Service d'évaluation linguistique (SEL), a su développer une expertise en agissant à titre de consultant universitaire en évaluation et en formation linguistiques. Ce service est d'ailleurs reconnu par le ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie et l'Office québécois de la langue française.

4.1.1 Formation continue

Plusieurs projets centrés sur l'approche par compétences et l'analyse des tâches professionnelles ont été réalisés par les professeurs et chercheurs de la TÉLUQ. Ces projets visaient à favoriser le transfert d'expertise dans les milieux professionnels. Cette approche a été mise en œuvre dans le cadre d'autres réalisations universitaires afin d'élaborer des référentiels de compétences, que ce soit pour la conception de cours et de programmes de formation « professionnalisant » ou pour la réalisation d'activités de formation continue.

Les projets ont été réalisés en partenariat avec des organismes publics et parapublics, des associations et des entreprises privées. La TÉLUQ compte parmi ses clients et partenaires :

Tableau 3 : Partenaires de la TÉLUQ en formation continue

Clients et partenaires	
Association québécoise des transports (AQTR)	Hydro-Québec
Banque Nationale du Canada	Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec (MSSS)
Citoyenneté et Immigration Canada	Mouvement Desjardins
Commissions scolaires	Office des professions du Québec (OPQ)
Confédération des syndicats nationaux (CSN)	Ordre des comptables professionnels agréés du Québec (CPA)
Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST)	Sûreté du Québec
Défense nationale	Ville de Montréal

L'équipe de professionnels de la TÉLUQ compte parmi les meilleures ressources au Québec dans le domaine de la formation universitaire à distance. Pour tout projet de formation qu'elle conçoit et diffuse, la TÉLUQ forme une équipe de projet qui se compose de spécialistes en sciences de l'éducation, d'analystes en informatique, de spécialistes en médiatisation et en communication écrite, d'un gestionnaire de projet et enfin, de personnel technique et de soutien.

Pour bien illustrer l'expérience de la TÉLUQ en formation continue à distance, citons quelques mandats d'envergure réalisés pendant l'année 2012-2013 :

- La formation des intervenants en santé et en sécurité du travail – CSN-CSST;
- L'Enseignement efficace;
- MSSS/PL21.

Les paragraphes qui suivent sont consacrés à la description succincte de ceux-ci. Par ailleurs, la TÉLUQ a été interpellée pour intervenir dans la préparation de projets en développement, dont trois nouveaux projets du Ministère de la Santé et des Services sociaux.

4.1.1.1 *La formation des intervenants en santé et en sécurité du travail – CSN-CSST (2010-2014)*

Ce projet de grande ampleur a vu le jour dans le cadre du *Programme de subvention à l'innovation*, un projet pilote de la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) à l'intention des associations d'employeurs et des associations syndicales.

Ce projet a pour objectif principal l'élaboration et la mise en place d'une gamme de ressources accessibles par Internet pour former et soutenir l'action en prévention des intervenantes et intervenants syndicaux en santé et en sécurité du travail de la CSN. D'une durée de quatre ans, ce projet a d'abord permis d'effectuer une étude du contexte organisationnel, une analyse des besoins et de la documentation existante afin de bien saisir l'environnement dans lequel s'inscrit le portail, les caractéristiques de la clientèle ainsi que les contraintes organisationnelles et technologiques du projet. Cette analyse exhaustive a contribué à ajuster les orientations du portail et à mettre en place la structure et les objectifs pédagogiques du contenu à développer.

Le portail de formation permet de joindre tous les délégués syndicaux impliqués en santé et en sécurité du travail dans les 2000 syndicats de l'organisme. Le lancement de la 1^{re} phase de développement du portail a été réalisé au mois de septembre 2012. Le portail peut être consulté en suivant cet hyperlien : <http://formationsst.csn.qc.ca/>.

4.1.1.2 *Le projet Enseignement efficace (2011-2015)*

Le projet *L'enseignement efficace : fondements et pratiques* est un cours de 2^e cycle, développé en collaboration avec la Commission scolaire Rivière-du-Nord (Saint-Jérôme) et visant l'appropriation de diverses stratégies pédagogiques fondées sur des données probantes pour aider les enseignants à développer et à parfaire leurs interventions en gestion de la classe et en gestion de l'enseignement.

Cette activité, destinée à des enseignants en exercice, veut rendre accessibles aux différents intervenants en éducation les conclusions provenant des recherches en efficacité de l'enseignement ainsi que les modalités d'applications pratiques qui en découlent car les trente dernières années ont donné lieu à des percées importantes dans le cadre des études en efficacité de l'enseignement. Les conclusions de ce courant de recherche — préconisant le recours à une démarche d'enseignement explicite et systématique, et mettant en place un protocole expérimental rigoureux — font état de résultats positifs et stables sur l'apprentissage des élèves.

Ce projet prévoit l'inscription de plus de 50 000 enseignants du primaire et du secondaire. Depuis le début des activités, d'autres commissions scolaires se sont jointes au projet.

4.1.1.3 Le projet PL21 réalisé avec le MSSS (2011-2012)

Le projet PL21/MSSS (2011-2013) est une activité de sensibilisation réalisée dans le cadre de l'implantation de la Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines.

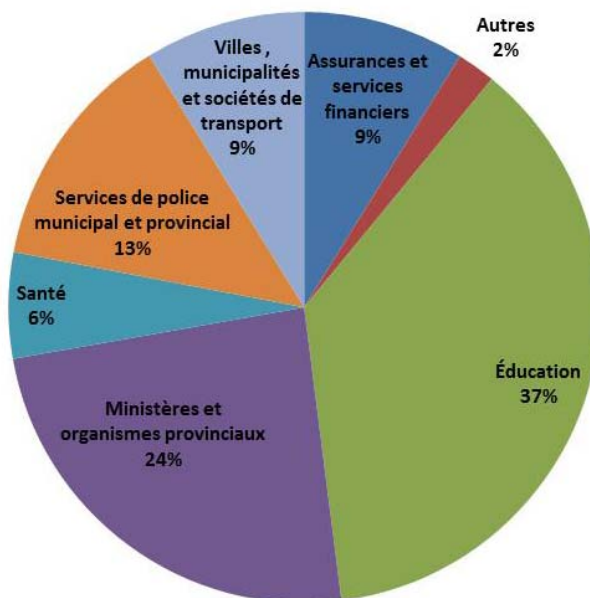
Dix-huit catégories de personnels, définies par le MSSS et totalisant 34 000 personnes à former, sont visées par cette activité. Ces catégories de personnels sont réparties au sein de onze types de milieux ou d'établissements et c'est la nouvelle trajectoire de services de ces établissements qui est au cœur de la formation.

La mise en diffusion de cette activité a été réalisée en décembre 2012 pour sa version francophone, et en juin 2013 pour sa version anglophone. La multiplicité et la diversité des groupes visés par cette formation augmentent la complexité du mandat et exigent la concertation de plusieurs groupes dont le MSSS, l'Office des professions du Québec (OPQ), les représentants et experts de contenu des divers types de milieux et établissements. En plus d'assurer la conception, l'architecture, la médiatisation et la diffusion de la formation, l'équipe de la TÉLUQ se fait à la fois conseiller et médiateur pour l'ensemble de ces répondants.

4.1.2 Service d'évaluation linguistique

Depuis sa création en 1989, ce service a su tisser des liens étroits avec de nombreuses organisations au Québec. Avec un revenu moyen de près d'un million de dollars par année depuis 10 ans, les principales activités de ce service reposent sur l'accompagnement des organisations dans l'identification de normes linguistiques propres à différents postes au sein des entreprises et sur l'évaluation des employés dans ce contexte. Le graphique suivant démontre la répartition des tests effectués en 2012-2013 selon différents secteurs d'activités des organisations.

Graphique 1 : Répartition des tests par secteurs d'activités en 2012-2013



4.1.2.1 Réalisations 2012-2013

Cette année, un total de 6503 tests de français, d'anglais et d'espagnol ont été administrés par le SEL (écrit ou oral), pour une centaine d'organisations.

Parmi les mandats auprès des organisations, mentionnons le projet d'évaluation en anglais oral des répartiteurs des centrales 911 qui a été accordé au SEL par le *Ministère de la Sécurité publique* afin d'évaluer le niveau d'anglais oral du personnel des centrales 911 à travers la province, et ce, à compter de l'automne 2012.

Depuis l'obtention de ce mandat, le nombre de centrales 911 continue de s'accroître au cours de la présente année financière. À ce jour, 18 centrales ont recours au SEL pour de l'évaluation en anglais oral.

Rappelons également que le *Ministère de l'Immigration et des communautés culturelles* (MICC) reconnaît trois des tests de français du SEL comme épreuves linguistiques pour les candidats qui désirent être admis au Registre des consultants en immigration du Québec.

Finalement, le début de l'année 2013-2014 a permis d'obtenir de nouveaux partenariats prometteurs qui bonifieront l'offre de services du SEL et contribueront au développement de son expertise.

À titre d'exemple, mentionnons l'obtention d'un mandat avec *Emploi-Québec* sous forme de projet-pilote qui consiste en la conception de normes linguistiques en anglais oral et écrit pour une première série de 50 postes standardisés répartis à travers la province.

Il importe également de souligner la reconduction d'une entente avec le MICC pour trois ans, afin d'évaluer le niveau de français écrit des candidats dans le cadre de leur concours de professeurs de francisation.

4.2 International

Créée à peine deux ans après l'Open University du Royaume-Uni, la TÉLUQ a toujours occupé une place bien en vue dans le cercle grandissant des universités à distance ou bimodales. Aujourd'hui, la formation universitaire à distance est en forte croissance partout dans le monde, aussi bien dans les pays avancés que dans les économies émergentes. Cette prolifération des établissements n'a pas relégué dans l'ombre les institutions de la première vague, comme la TÉLUQ ou son homologue canadien, l'Université d'Athabasca, en Alberta.

La TÉLUQ est membre de l'International Council of Distance Education (ICDE) et de l'European Association of Distance Universities (EADTU). Elle est également membre de l'Université virtuelle canadienne (UVC).

Par le passé, elle a travaillé avec un grand nombre d'établissements et de partenaires étrangers, dont la Universitäre Fernstudien (Suisse), le Centre national d'enseignement à distance (France), l'Université ouverte de Catalogne, l'Université de Rennes II, l'Association universitaire francophone, l'Organisation internationale de la francophonie, l'Organisation mondiale du tourisme de Genève, des universités du Sénégal, du Costa Rica, du Brésil, de l'île Maurice, etc. Depuis le séisme du 12 janvier 2010, la TÉLUQ a accueilli un nombre croissant d'étudiants haïtiens et offert sa collaboration pour la reconstruction du système éducatif dans ce pays dévasté.

4.2.1 Nouveaux partenariats 2012-2013

Certaines initiatives en matière d'enseignement et de recherche à l'international ont vu le jour cette année. La TÉLUQ compte dans les prochains mois poursuivre de manière active le développement de partenariats au sein de la francophonie.

En matière d'enseignement, plusieurs ententes ont été signées avec des partenaires étrangers, afin que ces derniers reconnaissent les cours de la TÉLUQ au sein de leur institution. À titre d'exemple, mentionnons

l'Université Quisqueya en Haïti, l'Université d'Angers en France et l'Institut supérieur de Management et de Technologie (MACTI) au Maroc.

Du point de vue de la recherche, deux projets ont vu le jour en 2012-2013 en collaboration avec Haïti, l'un en éducation sur le mentorat des professeurs haïtiens afin de leur donner de l'aide portant sur les processus d'encadrement des étudiants (financé par le CRDI), et l'autre, en santé mentale financé par Grands Défis Canada. Un projet a également vu le jour en formation à distance avec le Maghreb financé par le fonds des inforoutes de l'AUF. Par ailleurs, un chercheur a débuté une collaboration en Afrique Sub-Saharienne avec l'objectif de contribuer à la prévention des grandes pandémies dont souffrent les populations sur ce continent (ex. : le SIDA, la malaria). Ce projet vise à examiner l'acceptabilité des potentiels vaccins et à améliorer la prise en charge des malades du SIDA sur le plan social (communication du diagnostic du SIDA à un proche, adhésion aux traitements antirétroviraux, etc.).

5. Perspectives de développement 2013-2014

5.1 Nouvelle direction

Au moment d'écrire ce rapport, la nouvelle direction de la TÉLUQ vient tout juste de soumettre ses orientations prioritaires pour les deux prochaines années, dans le respect du plan stratégique « Horizon 2015 ». Cet échéancier à court terme coïncide ainsi avec la fin du plan stratégique.

Cette présentation visait à transmettre ses constats et priorités d'action émergeant d'une période de consultation à l'interne qui s'est déroulée de juin 2013 à octobre 2013.

Dans la foulée des priorités d'action énoncées en matière d'enseignement, de recherche, d'internationalisation de la formation, de partenariats, de saine gouvernance et de communications, il importe de préciser que la toile de fond de ces actions repose sur une grande préoccupation : la réussite étudiante. Pour contribuer à cette réussite et pour améliorer les façons de faire de la TÉLUQ dans une démarche d'amélioration continue, la direction générale a annoncé la mise sur pied de deux chantiers prioritaires portant sur la qualité et le numérique.

5.2 Priorités d'action

5.2.1 Chantiers prioritaires portant sur la qualité et le numérique

Dans un contexte où il y a de plus en plus de compétition entre les universités concernant leur offre de formation à distance, il est essentiel que la TÉLUQ se positionne comme l'experte en la matière et ce, dans le respect des nouveaux modes de vie des étudiants, liés à l'adoption de nouvelles technologies comme les médias sociaux, l'utilisation des téléphones intelligents, les tablettes électroniques et de l'internet en général.

Bien que plusieurs universités dispensent des cours à distance, peu d'entre elles ont l'expertise de bien accompagner les étudiants afin qu'ils réussissent. La simple mise en ligne d'un contenu de cours en salle ne correspond pas à une pédagogie adaptée à l'enseignement à distance et ne répond pas non plus, la plupart du temps, à ce que l'étudiant peut attendre sur le plan de la qualité.

La TÉLUQ a un modèle éprouvé en FAD depuis plus de 40 ans. Avec l'utilisation des technologies, ce modèle doit sans cesse être adapté. La TÉLUQ, par le biais de ses chantiers prioritaires portant sur la qualité et le numérique, compte bien consolider sa position de leader de la formation à distance au Québec et faire profiter cette expertise à l'ensemble de la francophonie.

Le chantier portant sur la qualité visera l'évaluation des pratiques d'accueil de la TÉLUQ, de soutien et d'encadrement des étudiants. Il évaluera également les enseignements et les politiques relatives à la recherche et à la valorisation de la recherche. De plus, les processus de travail seront analysés, ainsi que les pratiques de gouvernance, sans oublier les outils d'évaluation existants et les choix budgétaires en lien avec les éléments mentionnés.

Le chantier portant sur le numérique visera pour sa part à déployer une stratégie numérique d'ensemble qui prendra en considération les outils et récentes approches technopédagogiques, les infrastructures informatiques et les services numériques offerts aux étudiants.

Pilotés par la direction générale avec l'aide de responsables, ces chantiers seront mis en branle au mois de novembre 2013 et devront proposer des recommandations au mois de mars 2014, en prévision du prochain exercice budgétaire. Que ce soit pour le chantier portant sur la qualité ou le numérique, voici les grandes étapes qui devront être réalisées :

1. Procéder à l'analyse de la situation actuelle par un diagnostic d'ensemble;
2. Proposer des actions prioritaires, en phase avec les orientations stratégiques, dans le respect des disponibilités financières, humaines et matérielles ainsi que des conventions collectives et protocoles;
3. Proposer les scénarios de travail des équipes responsables de la réalisation des actions prioritaires;
4. Assurer la cohérence des mandats entre les équipes et les différents projets en cours de réalisation;
5. Concevoir des outils de mesure et tableaux de bord afin d'assurer le suivi des projets et d'évaluer ces derniers dans le respect des mandats initiaux.

5.2.2 Enseignement

Comme mentionné précédemment, la réussite étudiante est au cœur des préoccupations de la TÉLUQ pour les prochaines années. La force du modèle de la TÉLUQ repose sur une expertise en matière d'accompagnement des étudiants ainsi que sur une pédagogie réellement adaptée à la formation à distance.

Afin de se consacrer davantage à ces préoccupations et dans le but de développer des programmes de formation qui répondent aux attentes de la population, la direction générale a scindé en deux les présentes responsabilités de la direction de l'enseignement et de la recherche qui veillait au développement des études et de la recherche.

Étant donné l'importance de la réussite étudiante, la direction générale a libellé l'actuelle direction de l'enseignement et de la recherche sous le nom de direction des études et de la vie étudiante.

La recherche faisant également partie des priorités d'action, la direction générale a créé une nouvelle direction qui portera le nom de direction du soutien à l'enseignement, à la recherche et aux partenariats.

Ainsi, compte tenu de cette restructuration, la direction des études et de la vie étudiante pourra concentrer tous ses efforts à la réussite étudiante et au développement de nouveaux programmes porteurs. Les cycles supérieurs seront par ailleurs privilégiés pour répondre à un besoin grandissant des étudiants et pour contribuer au développement de la relève scientifique.

Finalement, l'accent sera également mis sur les collaborations inter-universitaires, afin de mettre en commun des expertises de différentes

universités et de contribuer collectivement à la formation des étudiants du Québec par le biais de la formation à distance.

5.2.3 Recherche

Les données présentées à la section 3 du présent document démontrent la vitalité de la recherche à la TÉLUQ. Malgré le faible nombre de professeurs (64), la TÉLUQ peut compter sur une relève des plus prometteuses. Pour ce faire, il importe de bien soutenir les chercheurs et leur donner les moyens de réussir.

Comme mentionné à la section précédente, la création d'une nouvelle direction au soutien à l'enseignement, à la recherche et aux partenariats contribuera au développement de la recherche. De plus, un service de la recherche, qui relèvera de cette direction, sera mis sur pied et de nouvelles ressources seront ajoutées pour mieux soutenir cette priorité d'action.

5.2.3.1 La recherche en formation à distance

La TÉLUQ a su au fil des ans développer de nombreux créneaux en recherche. Parmi ceux-ci, on ne peut passer sous silence la grande expertise de la TÉLUQ en matière de formation à distance, de technologies éducatives et des modes d'apprentissage et de cognition.

En avril 2013, la TÉLUQ a déposé un mémoire dans le cadre des assises nationales de la recherche visant la prochaine *Politique nationale de la recherche et de l'innovation*. Dans ce mémoire, la TÉLUQ proposait la création d'un pôle d'excellence national sur les modèles émergents de formation dont le leadership serait assuré par la TÉLUQ.

La TÉLUQ demeure convaincue de l'importance de la création d'un tel pôle d'excellence, car il permettrait de rassembler les expertises spécialisées dans le domaine visant à concevoir une stratégie d'ensemble en matière de formation à distance au Québec.

Cette stratégie répondrait aux besoins exprimés par le gouvernement lors du Sommet : renforcer la recherche dans un domaine-clé lié à l'accessibilité aux études; renforcer la collaboration entre les établissements d'enseignement supérieur; renforcer le soutien aux étudiantes et étudiants.

Par la mobilisation des différents acteurs de la formation à distance, le Québec pourrait ainsi se positionner plus facilement et plus rapidement comme un chef de file dans le secteur d'une formation à distance de qualité et n'aurait rien à envier à la nouvelle initiative du ministère français de l'Enseignement supérieur et de la Recherche : *France université numérique*.

5.2.4 International

La TÉLUQ se veut une université ouverte, accessible et de qualité pour l'ensemble des Québécois, mais aussi pour les étudiants étrangers, principalement dans la francophonie.

La formation à distance n'ayant pas de frontière, elle peut être un moyen puissant de faire connaître notre savoir-faire québécois, attirer les étrangers vers le Québec pour y immigrer, promouvoir l'éducation en français et faire rayonner le Québec dans toute la francophonie et plus particulièrement la France.

Actuellement, la TÉLUQ peut difficilement favoriser les partenariats avec la France puisque la formation à distance n'est pas reconnue dans « l'Entente France-Québec sur le programme d'échange et de coopération dans le domaine de l'Éducation sur le plan des droits de scolarité ». La TÉLUQ compte bien en 2013-2014 en faire une priorité puisque cette entente nuit au développement et au positionnement de la TÉLUQ en tant que leader de la formation à distance québécoise au sein de la francophonie.

5.2.5 Partenariats

Tel que mentionné à la section 4.1, la TÉLUQ réussit bien en matière de formation continue et de services d'évaluation linguistique destinés aux organisations. Toutefois, la nouvelle direction souhaite développer davantage cette dimension, car elle permet à la fois d'entretenir les liens avec les organisations sur la scène nationale et internationale et de contribuer à la notoriété de l'institution.

Ainsi, au cours de l'année 2013-2014, un service aux organisations sera dûment créé au sein de la TÉLUQ. Actuellement, la formation continue et le service d'évaluation linguistique relèvent de la direction de l'enseignement et de la recherche. La création de ce service, avec la mise en place d'une direction, assurera la mise en œuvre d'une stratégie de développement davantage structurée en ce qui a trait à l'ensemble des services offerts aux organisations.

5.2.6 Gouvernance

Parmi les priorités d'action 2013-2014, une attention toute particulière sera portée à la gouvernance de l'université. Afin de s'assurer d'une saine gouvernance, la direction générale procédera à la création d'une direction responsable de la gestion des risques et de la qualité. De plus, cette direction travaillera étroitement avec le secrétariat à la gouvernance,

ex-secrétariat général, afin d'évaluer nos règlements et politiques en plus de soumettre des recommandations portant sur les meilleures pratiques en matière de saine gouvernance.

5.2.7 Communications

D'importants efforts seront consentis afin de développer un service de communication et d'affaires publiques à la TÉLUQ. Bien que ce service existe déjà, ce dernier a été affaibli au fil des années par de nombreux départs à la retraite. La TÉLUQ souhaite ardemment mettre l'accent sur son rayonnement au cours des deux prochaines années, car elle doit plus que jamais se positionner et se faire connaître comme un leader en matière de formation à distance. Ainsi, la création d'une plus grande équipe de communications et le développement d'un plan de communication intégré seront privilégiés en 2013-2014.

6. Conclusion

La TÉLUQ a vécu la fin d'une période de transition en 2012-2013, année où elle a retrouvé son autonomie après sa séparation de l'UQAM. L'année 2013-2014 annonce un important virage qui consolidera le leadership de la TÉLUQ en matière de formation à distance au Québec et dans la francophonie.

Le récent *Sommet sur l'enseignement supérieur*, le changement de profil des étudiants québécois, l'intérêt des étudiants étrangers pour les cours de la TÉLUQ et le fort potentiel de partenariats confirment plus que jamais la place de la TÉLUQ sur l'échiquier mondial de la formation à distance.

Grâce à sa grande expertise en la matière, son modèle unique d'accompagnement des étudiants, sa performance en recherche et la flexibilité de son offre de cours, la TÉLUQ entend se positionner comme l'Université numérique du Québec, en agissant à titre de sommité en matière de formation à distance, tout en contribuant par la même occasion au rayonnement du Québec au sein de la francophonie grâce à son expertise unique.